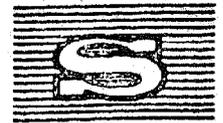


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10309*
15 septembre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : FRANCAIS-
ANGLAIS

RAPPORT DE LA MISSION SPECIALE DU CONSEIL DE SECURITE CREEE EN APPLICATION
DE LA RESOLUTION 295 (1971) EN REPUBLIQUE DE GUINEE

* Le texte ci-après est une version provisoire du rapport. La version définitive sera publiée ultérieurement en tant que Supplément spécial No 4 aux Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année.

Lettre datée du 14 septembre 1971 adressée au Président du Conseil de sécurité par les membres de la Mission spéciale du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 295 (1971), en République de Guinée

Nous avons l'honneur de présenter ci-joint le rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité créée en application du paragraphe 2 de la résolution 295 (1971) en République de Guinée, et du consensus adopté par le Conseil de sécurité à sa 1576^{ème} séance.

Veillez agréer, Monsieur le Président, etc.

République arabe syrienne :

(Signé) George J. TOMEH

Argentine :

(Signé) Julio C. CARSALES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11
A. Création de la Mission spéciale	1 - 9
B. Mandat et procédures de la Mission spéciale	10 - 11
II. VISITE DE LA MISSION SPECIALE EN REPUBLIQUE DE GUINEE	12 - 14
III. CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE	15 - 20
IV. DOCUMENTATION RECUE PAR LA MISSION SPECIALE	21 - 24
V. COMPTES RENDUS STENOGRAPHIQUES DES REUNIONS DE LA MISSION SPECIALE	
A. Réunion avec une délégation du Gouvernement de la République de Guinée, dirigée par le président Ahmed Sékou Touré	
B. Réunion avec des représentants du Gouvernement de la République de Guinée	
C. Réunion avec une délégation du Gouvernement de la République de Guinée, dirigée par le président Sékou Touré	

ANNEXES

- I. Photocopie d'une carte soumise par Le Gouvernement guinéen
- II. Document soumis par Le Gouvernement guinéen : intention ennemie pour future agression

I. INTRODUCTION

A. Création de la Mission spéciale

1. Dans une lettre datée du 3 août 1971 (S/10280) adressée au Président du Conseil de sécurité, le représentant permanent de la Guinée informait le Conseil de sécurité que, le 2 août, les Services de sécurité de la République de Guinée avaient capté des conversations échangées entre des unités de marine étrangères et deux autres états-majors de l'armée coloniale portugaise faisant état d'une agression militaire imminente contre la République de Guinée par le Portugal. Selon cette lettre, l'agression devait être dirigée contre les principaux points de la frontière avec la Guinée-Bissau, notamment Gaoual, Koundara, Foulamo, Soufan, Soutoumore et Missira et contre Conakry, la capitale. Ces attaques visaient vraisemblablement à libérer des mercenaires et autres personnes impliquées dans l'agression du 22 novembre 1970 dont la République de Guinée avait été victime. Considérant la menace imminente qui pesait sur la paix et la sécurité internationales, le Gouvernement guinéen demandait la réunion immédiate du Conseil de sécurité.
2. Le Conseil de sécurité a examiné la plainte déposée par la République de Guinée à sa 1573^{ème} séance, le 3 août 1971. Dans sa déclaration, le représentant permanent de la Guinée a souligné que, depuis 12 ans, la République de Guinée n'avait cessé d'être l'objet d'agressions de la part du Portugal. Une des dernières en date remontait au 22 novembre 1970 : des forces et des mercenaires portugais avaient débarqué sur la plage de Conakry, occupé des installations militaires, tirant au hasard et faisant un certain nombre de morts. Le Gouvernement de la Guinée avait appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la nouvelle agression envisagée contre la Guinée, persuadé que le Conseil prendrait des mesures appropriées, efficaces et opportunes pour sauvegarder l'intégrité et la sécurité territoriales de la République de Guinée.
3. Un projet de résolution commun (S/10281) ayant pour auteurs le Burundi, la Sierra Leone, la Somalie et la Syrie a été présenté par le représentant permanent de la Somalie. Après consultations avec les membres du Conseil, au cours desquelles certaines modifications ont été apportées au projet de résolution, celui-ci a été adopté par le Conseil à l'unanimité en tant que résolution 295 (1971).

4. Le texte de la résolution est le suivant :

"Le Conseil de sécurité,

Prenant note de la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée (S/10280),

Ayant entendu la déclaration faite par le représentant permanent de la Guinée à la 1573^{ème} séance du Conseil,

Ayant présent à l'esprit que tous les Etats Membres de l'Organisation doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat soit de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies (Art. 2, par. 4, de la Charte),

1. Affirme que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Guinée doivent être respectées;
2. Décide d'envoyer une mission spéciale composée de trois membres du Conseil de sécurité en République de Guinée afin d'avoir des consultations avec les autorités et de faire rapport sur la situation immédiatement;
3. Décide que cette mission spéciale sera nommée après consultation entre le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général;
4. Décide de maintenir la question inscrite à son ordre du jour."

5. Les consultations entre le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général prévues au paragraphe 3 de la résolution 295 (1971) ont commencé immédiatement. Toutefois, elles ont été suspendues après réception d'une lettre datée du 4 août 1971 (S/10283) adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée, dans laquelle celui-ci demandait que l'envoi de la mission spéciale en République de Guinée soit différé.

6. Le 12 août 1971, le représentant de la Guinée a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/10287) l'informant qu'après étude de la résolution 295 (1971) du Conseil de sécurité le Gouvernement de la République de Guinée acceptait de recevoir, dans les meilleurs délais possibles, la mission spéciale dont il était question dans la résolution susmentionnée. Dès réception de cette lettre, les consultations entre le Président du Conseil de sécurité et le

Secrétaire général ont repris. Des consultations ont également eu lieu avec tous les membres du Conseil de sécurité concernant la composition de la Mission spéciale.

7. A la 1576^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 26 août 1971, le Président du Conseil a déclaré qu'à la suite de ces consultations il avait été autorisé à faire connaître le texte du consensus auquel le Conseil de sécurité était parvenu et qui se lisait comme suit :

"Les membres du Conseil de sécurité se sont accordés à reconnaître que la Mission spéciale prévue dans la résolution 295 (1971) devrait se composer de deux membres du Conseil et non de trois. Elle se rendra à Conakry pour procéder à des consultations avec le Gouvernement de la République de Guinée au sujet de sa plainte, et elle fera rapport au Conseil aussitôt que possible."

8. Le consensus a été adopté par le Conseil de sécurité sans opposition. Le même jour, le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont publié une note (S/10299) indiquant que, compte tenu du consensus adopté par le Conseil, il avait été décidé que la Mission spéciale en République de Guinée se composerait de l'Argentine et de la Syrie et qu'elle serait accompagnée du personnel nécessaire, fourni par le Secrétariat.

9. La Mission spéciale était donc composée de S. E. M. George J. Tomeh (Syrie) et de M. Julio C. Carasales (Argentine).

B. Mandat et procédures de la Mission spéciale

10. Aux termes de son mandat défini au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 295 (1971) du Conseil de sécurité, la Mission spéciale devait : "avoir des consultations avec les autorités et faire rapport sur la situation immédiatement". Le texte du consensus adopté par le Conseil de sécurité à sa 1573^{ème} séance, le 26 août, disposait que la Mission spéciale procéderait à des consultations avec le Gouvernement de la République de Guinée au sujet de sa plainte et qu'elle ferait rapport au Conseil de sécurité aussitôt que possible.

11. Pour s'acquitter de son mandat, la Mission spéciale a tenu, avec le Gouvernement de la République de Guinée, des consultations relatives à la plainte adressée par ce dernier le 3 août 1971 et reçu dudit gouvernement des documents et autres pièces pertinentes.

II. VISITE DE LA MISSION SPECIALE EN REPUBLIQUE DE GUINEE

12. La Mission spéciale a séjourné dans la République de Guinée du 30 août au 2 septembre 1971. Pendant ce séjour, elle a tenu deux réunions avec une délégation dirigée par Son Excellence M. Ahmed Sékou Touré, président de la République de Guinée et une séance de travail avec des représentants du Gouvernement guinéen. Les ministres guinéens et autres hauts fonctionnaires qui ont participé aux réunions et aux consultations avec la Mission spéciale étaient les suivants :

- M. Lansana Beavogui, ministre d'Etat chargé du domaine économique*;
- M. Ismail Touré, ministre du domaine financier*;
- M. N'Famara Keita, ministre du domaine des échanges*;
- M. Mamouna Touré, ministre chargé de la coordination des activités des mouvements populaires et démocratiques;
- M. Léon Maka, président de l'Assemblée nationale;
- M. Moussa Diakité, ministre de l'intérieur;
- M. Mamadi Keita, ministre chargé de la défense;
- M. Damantang Camara, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères;
- M. Louis Behanzin, ministre chargé de la formation idéologique et de l'information;
- le Général interarmes Namory Keita;
- M. El Hadj Abdoulayé Touré, représentant permanent de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- M. Fily Cissoko, secrétaire général de la Présidence de la République.

13. Le 1er septembre, la Mission spéciale a visité la ville de Kindia sur l'invitation du Gouvernement guinéen.

14. La Mission spéciale tient à exprimer au Gouvernement et au peuple guinéens toute sa gratitude pour l'hospitalité et la courtoisie qu'ils lui ont manifestées ainsi que pour l'assistance qu'ils lui ont prêtée.

* Membres du Bureau politique national du Parti démocratique de Guinée.

III. CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

15. Lors de la première séance, tenue au Palais présidentiel le 31 août, le Président de la République a souhaité la bienvenue à la Mission spéciale et a remercié le Conseil de sécurité, par son intermédiaire, d'avoir envoyé la Mission en Guinée.

16. Le Président a ensuite fait une déclaration dans laquelle il a exposé dans le détail les motifs de la plainte déposée par son pays contre le Portugal et différents faits pertinents. En réponse, la Mission spéciale a remercié le Président de son accueil et en particulier de la réception qu'il lui avait ménagée en personne. Elle a demandé à avoir une autre réunion avec les représentants du Gouvernement guinéen pour continuer les consultations.

17. Au cours de la deuxième séance, tenue au Palais du peuple le même jour, la Mission spéciale a eu des consultations avec une délégation guinéenne dirigée par M. Ismail Touré, ministre du domaine financier.

18. La Mission spéciale a posé un certain nombre de questions auxquelles les membres de la délégation guinéenne ont répondu. L'objectif de la Mission était d'obtenir davantage de renseignements et d'éclaircissements sur certaines questions soulevées par le Gouvernement guinéen dans la première plainte adressée au Conseil de sécurité et dans la déclaration faite par le Président de la République lors de la réunion précédente.

19. Le 1er septembre, la Mission spéciale a été reçue de nouveau par le Président Sékou Touré, des membres de son gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires. Au cours de cette dernière réunion, la Mission spéciale a exprimé à nouveau ses remerciements pour l'accueil qu'elle avait reçu et déclaré qu'elle était prête à poursuivre les consultations si besoin était. Pour conclure, le Président a résumé la situation dont son gouvernement avait saisi le Conseil de sécurité.

20. On trouvera à la section V ci-dessous le compte rendu détaillé des séances et consultations tenues par la Mission spéciale.

/...

IV. DOCUMENTATION RECUE PAR LA MISSION SPECIALE

21. La Mission a pris connaissance d'une carte sur laquelle figurait un plan d'attaque de la Guinée au cours de sa première réunion avec la délégation guinéenne. Elle en a reçu photocopie et cette carte figure ci-dessous en tant qu'annexe I au présent rapport. Une note explicative pour ladite carte lui a également été fournie : elle fait l'objet de l'annexe II au présent rapport.

22. Les autres documents reçus par la Mission comprenaient les dépositions de détenus accusés devant la Commission d'enquête guinéenne de s'être rendus complices de puissances étrangères pour comploter contre l'Etat. Le texte de ces dépositions sera distribué pour information aux membres du Conseil de sécurité.

23. En outre, le Président de la République de Guinée a donné lecture du texte d'un message télégraphique échangé par deux éléments dissidents et intercepté par les autorités guinéennes, qui se lisait comme suit :

"Honneur vous rappeler ai été accomplir mission Diallo dans front destination frontière Bissau Casamance stop vous demandons envoi immédiat somme pour les recrues restantes stop les troupes contre la frontière Bissau sont installées stop frontière parfaitement renforcée en attendant déclenchement stop mission poursuit séjour pour destination habituelle stop restent huit jours stop vous demandons faire suite position troupes frontière point indiqué Guinée".

24. Enfin, on a montré à la Mission spéciale différents modèles d'uniformes militaires fabriqués en Guinée Bissau identiques à ceux de l'armée guinéenne, à ceci près qu'ils portaient l'inscription PAIGC. Selon les explications données à la Mission spéciale, les assaillants devaient utiliser ces uniformes pour semer la confusion dans les rangs guinéens.

V. COMPTES RENDUS STENOGRAPHIQUES DES REUNIONS DE LA MISSION SPECIALE

A. REUNION AVEC UNE DELEGATION DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE, DIRIGEE PAR LE
PRESIDENT AHMED SEKOU TOURE

Séance tenue au Palais présidentiel, à Conakry, en Guinée,
le mardi 31 août 1971, à 11 h 30.

Le Président Sékou TOURE : Excellences, nous commencerons par vous souhaiter la bienvenue et, à travers vous, remercier le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu prêter crédit à notre demande qui tendait à prendre contact avec une mission d'information dont la présence à Conakry devait nous permettre d'informer cette haute instance sur la situation que vit le peuple de Guinée.

Mais, avant d'aborder cet exposé, je voudrais m'acquitter d'un devoir : celui de vous présenter mes collaborateurs constituant avec moi la délégation du Gouvernement guinéen. Ce sont :

M. Lansana Beavogui, ministre d'Etat chargé du domaine économique;
M. Ismaïl Touré, ministre du domaine financier; M. Mamadi Keita, ministre chargé de la défense; le Général interarmes Namory Keita; M. Louis Behanzin, ministre chargé de la formation idéologique et de l'information; M. Abdoulaye Touré, notre représentant aux Nations Unies, que vous connaissez déjà; M. Léon Maka, président de l'Assemblée nationale; M. N'Famara Keita, ministre du domaine des échanges;
M. Mamouna Touré, ministre chargé de la coordination des activités des mouvements populaires et démocratiques; M. Damantang Camara, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères; M. Moussa Diakité, ministre de l'intérieur; et M. Fily Cissoko, secrétaire général de la présidence.

Votre présence, je l'ai déjà dit, est une excellente occasion pour nous de pouvoir attirer l'attention de l'instance internationale qu'est le Conseil de sécurité sur les menaces de guerre qui pèsent toujours sur le destin de notre pays. En nous adressant au Conseil de sécurité, nous avons pensé que le problème de la paix et de la sécurité est un problème à la fois simple et complexe. Simple, si tous les régimes mettaient le devenir de l'humanité au centre de leurs activités, si tous les régimes avaient une conception historique juste, fondée sur l'égalité de tous les peuples quel que soit leur état de développement, leur religion ou leur couleur, si tous les régimes, en un mot, se préoccupaient du bonheur humain dans le sens vrai du mot. Alors le problème de la sécurité et de la paix serait très simple; car toute solution que la paix pourrait requérir provoquerait la convergence des efforts de tous les peuples, de toutes les nations, et l'humanité ne connaîtrait jamais de problèmes sans solution. Cela veut dire que tout problème posé au niveau de l'humanité entière serait résolu dans le sens de l'unité de l'humanité et de son bonheur.

Le Président Sékou Touré

Mais le problème est complexe dans la mesure où il faut tenir compte de la réalité que nous connaissons, cette réalité qui oppose dans maints domaines les nations entre elles, les peuples entre eux, cette réalité qui est dominée par l'agressivité de l'impérialisme - c'est un mot qui parfois ne plaît pas à certains, mais que nous connaissons parce que c'est la réalité de notre existence depuis que nous sommes nés. Nous sommes nés sous le régime colonial et nous n'avons pu connaître une ère de liberté, de responsabilité et de dignité qu'à partir d'octobre 1958. Mais, depuis cette date jusqu'au jour où je vous parle, les menaces n'ont cessé de peser sur le destin de notre jeune nation. Des régimes, pour des raisons qui leur paraissent fondamentales mais qui, au regard du droit international, ne sauraient constituer des raisons valables, en veulent toujours à la Guinée et souhaiteraient mettre fin à l'expérience dans laquelle notre peuple s'est engagé.

Vous connaissez la Guinée. C'est un petit pays géographiquement parlant, un pays de 250 000 km², peuplé de 4 200 000 habitants, un pays qui a connu la colonisation pendant 60 années. Cette période, nous la considérons comme une éclipse dans l'histoire de notre pays. Avant cette colonisation, ce pays a eu le privilège historique d'abriter les chefs-lieux de grands empires africains, ce qui lui a donné quand même, à travers les séquelles du passé, une conception très prononcée de la dignité et de la responsabilité. Et c'est ce qui explique, si vous vous référez aujourd'hui à l'histoire de la pénétration coloniale pour chacun de ces pays de l'Ouest africain, la durée plus longue de l'opposition du peuple à la colonisation. Ici, la lutte a duré 18 années, 18 années de guerre et, depuis la conquête coloniale, le combat de notre peuple n'a pas cessé, sa volonté de reconquérir sa liberté perdue s'est manifestée tout au long du règne colonial. Quand on visite actuellement la Guinée, on est frappé d'un paradoxe et même si on ne se l'explique pas, on en est tout de même saisi intérieurement. Ce pays présente toutes les conditions objectives d'un développement économique prodigieux. Dieu lui a donné les plus grandes chances, et dans tous les domaines : agriculture; richesses minières, donc possibilités industrielles; richesses énergétiques; activité pastorale; richesse des eaux marines. Dans tous les domaines, la Guinée présente les plus grandes potentialités par rapport aux autres pays africains. Et

Le Président Sékou Touré

les recherches auxquelles nous nous sommes livrés depuis l'indépendance ne font, dans leurs résultats, que confirmer cette grande chance que la nature a donnée à notre pays. Le paradoxe est donc que ce pays, qui présente les plus grandes potentialités d'un développement rapide dans le domaine économique, n'ait connu, pendant soixante années d'existence coloniale, aucune industrialisation, aucune réalisation notoire. Je vous en explique le secret : c'est que notre peuple n'a jamais été d'accord avec la colonisation, et le colonisateur le savait. Et c'est pourquoi on n'a jamais voulu créer des conditions dynamiques dont le peuple aurait pu tirer le plus grand profit pour réaliser son destin, à savoir demeurer responsable de sa vie. Ainsi, tout au long de la colonisation, le peuple a lutté; et pour notre génération, c'est à partir de la dernière grande guerre que les activités politiques d'un sens plus élevé ont été organisées et menées dans tous les domaines de la vie nationale. Ces activités ont été sanctionnées par de très grandes répressions, que je ne rappellerai pas. Je voudrais seulement que vous sachiez que l'indépendance n'a pas été un cadeau pour la Guinée. C'est ainsi, souvenez-vous en, que vers les années 54-58, non seulement en Guinée, mais en Algérie et dans bien d'autres colonies françaises, la lutte a été organisée en vue de la libération. Cette lutte a eu son sommet en Algérie car nos frères, armes en mains, ont préféré le maquis ou la mort à la domination coloniale avec toutes les fausses promesses qui pourraient l'accompagner. Ainsi, à un moment donné, l'opinion internationale a été saisie de profondes contradictions entre le colonialisme français et les peuples dominés par la France.

Puis le général de Gaulle vint au pouvoir. Il voulut transcender ces contradictions, mais à sa manière. En effet, s'il s'était agi de choisir la manière préférée par les colonies, ç'eût été tout simplement de leur reconnaître le droit de disposer d'elles-mêmes en tant que collectivités nationales. Mais, à la manière française, et à travers le général de Gaulle, il s'agissait de créer une communauté nouvelle, une communauté française, dont l'essentiel des organes de décision résiderait toujours à Paris : l'Assemblée, le Sénat, l'enseignement supérieur, l'économie, etc..., laissant aux peuples coloniaux le droit seulement de gérer de petites collectivités municipales et d'avoir un "gouvernement", mais dont la tête serait encore le gouverneur colonial.

Le Président Sékou Touré

Autour de ce nouveau programme fut organisé un référendum, le 28 septembre 1958, et furent appelés à participer à ce référendum le peuple de France lui-même et les populations colonisées par la France, excepté l'Algérie qui était en lutte. On comptait sur certains moyens, utilisés à l'époque, notamment la corruption et les menaces. Ici je parle en connaissance de cause; je ne blesserai l'amour-propre d'aucune nation, mais je dirai la vérité; j'étais à l'époque Vice-Président du Gouvernement de Guinée et je sais que des fonds immenses ont été mis à notre disposition pour rallier nos populations respectives à la cause française.

Le Président Sékou Touré

Pour la Guinée, nous avons refusé. La première richesse, c'est la confiance du peuple, et nous ne saurions la monnayer. Cela fut notre réponse. Mais, on pensait que si les 13 colonies françaises appuyaient la nouvelle proposition française, l'Algérie se trouverait ipso facto isolée. Ainsi, un nouveau facteur psychologique pourrait être exploité contre l'Algérie combattante, et comme en Algérie même il y avait des traîtres, des éléments corrompus, ceux-ci se trouveraient renforcés dans la légitimité de leur position et le faux serait présenté à l'opinion internationale comme le vrai. Nous nous y sommes refusés et nous avons dévoilé ce projet, qui allait à l'encontre de l'histoire de la paix. Cela faisant, nous avons pris un risque dont nous connaissions et mesurons la portée et les conséquences. Mais nous ne pouvions pas reculer, si l'on songe qu'au même moment, en Algérie, des millions d'hommes étaient morts, comme il en était mort des centaines ici. Nous avons préféré aller dans le sens de l'histoire. C'est pourquoi, des treize colonies, la Guinée fut la seule à opter pour l'indépendance. Pour cela, elle n'était pas le pays le plus riche; au contraire, elle était même le pays le plus arriéré du point de vue économique. Pour cela, elle ne comptait pas plus d'élite intellectuelle et technique que les autres; au contraire, car au moment où nous émettions ce vote, il n'y avait que six universitaires pour un peuple, à l'époque, de 4 millions d'habitants et tous les organes de l'Etat colonial étaient directement sous la domination et la direction des seuls Français.

Nous avons pensé qu'avant la raison individuelle doit prévaloir la raison sociale, collective, et qu'avant la raison sociale doit prévaloir la raison historique. Un homme, un peuple, n'ont pas le droit de prendre aujourd'hui une décision qui, demain, ferait leur honte.

Donc, le pays était sans moyens. Je vous rappelle que de 1947 à 1958 - avant l'indépendance - c'est, d'une part, le grand Conseil de l'AOF, dont le siège était Dakar, et, d'autre part, la France elle-même, qui intervenaient pour assurer l'équilibre budgétaire de la Guinée dans une proportion de 45 p. 100 chaque année. Ceci indique bien quel était notre état d'arriération, car malgré un budget local très réduit, il fallait encore, dans la proportion de 45 p. 100, tendre chaque année la main à l'extérieur.

Le Président Sékou Touré

Nous avons pourtant choisi l'indépendance car, pour nous, il n'y a pas de dignité sans indépendance. L'indépendance ne peut être un don, c'est une conquête. Et elle signifie la responsabilité. Un peuple non responsable n'est pas indépendant, même si on l'appelle indépendant. Mais comment la responsabilité peut-elle se traduire, dans la pratique. Nous savons qu'aucune université du monde ne peut apprendre la nage à un homme tant qu'il ne se met pas à l'eau. Il en est de même de la conduite de la vie d'un peuple. Or, pour nous faire échouer, qu'a fait l'ancienne puissance coloniale? Elle a transféré tous les fonds de la Guinée. Elle n'a pas remis un centime au nouveau gouvernement, pour dire : "Voilà les fonds de votre pays; je me retire dans la dignité". Elle a tout transféré, toutes les archives, emportant jusqu'à mon acte de naissance. Elle a transféré le code nécessaire à la justice pour continuer, et jusqu'aux accords internationaux pour les sociétés étrangères, tout a été transféré. C'est pourquoi, sur le plan international, si on nous assimile à ceux qui se sont réveillés indépendants, on commet une erreur grave. Nous avons payé par le sang, par la sueur, par les difficultés de toutes sortes l'état d'indépendance de la Guinée. Ainsi, on a fait rapatrier dans le délai d'un mois tous les cadres français : médecins, professeurs, instituteurs, infirmières, ingénieurs, en disant : "Puisqu'ils veulent être indépendants, qu'ils soient indépendants, on verra bien!". Au même moment, on enlevait tous les fonds, tous les médicaments. Il ne restait pas un seul papier dans un seul service public, pas une seule seringue dans une seule infirmerie. Tout fut transféré : les Landrovers, les ambulances, tout. On nous avait mis en état de nudité, en se disant : "Maintenant, on va les voir à l'oeuvre!".

Qu'a fait notre peuple? Il a payé l'impôt de l'année à venir. La première semaine d'octobre 1958, il fallait payer les impôts de 1959 pour permettre au gouvernement de démarrer et à l'administration d'assurer la continuité de son action.

Le Président Sékou Touré

Les militaires qui ont opté pour le jeune Etat indépendant, on les a déshabillés jusqu'aux chaussettes. Les vieilles tenues, on ne les a laissées à personne. Les policiers ont été déshabillés. Pas un seul fusil, pas une seule cartouche. On oublia que tout cela avait été payé par notre peuple. On nous enleva tout. Voilà dans quel état le peuple de Guinée a surgi à la vie internationale. Nous ne regrettons pas cela, parce que cela nous a mûri l'esprit et nous a énormément aidés en nous faisant voir, dès le départ, que l'indépendance se paie, qu'il ne faut compter sur autrui qu'après avoir épuisé sa propre énergie.

Donc, toutes les initiatives populaires intervinrent pour réorganiser le pays sur une nouvelle base et faire démarrer l'Etat. Mais, au même moment, l'adversité continuait. Je vous rappelle que la Guinée comptait 20 000 soldats dans l'armée coloniale française. A notre appel, à ceux qui étaient en Indochine, en Algérie, nous avons dit : "Quand notre peuple choisit l'indépendance, vous ne pouvez, vous, préférer l'armée coloniale contre l'indépendance de l'Algérie et l'indépendance des autres Etats. La dignité veut que vous reveniez! Abandonnez tous les avantages, rejoignez le pays pour le bâtir". A cet appel, 18 000 Guinéens répondirent en rejoignant le pays. La France leur dit alors : "Même ceux qui ont 13 ou 14 ans d'armée, on ne leur paiera aucune pension. On ne leur retournera même pas le pécule retenu sur leurs traitements mensuels". Ils acceptèrent pourtant les sacrifices et firent honneur à leur peuple. Ici, il n'y avait même pas un centime en caisse. Nous ne pouvions pas leur offrir un emploi. Nous leur dîmes : "Allez dans votre village cultiver". Donc, chacun accepta sa part de sacrifice.

Le Président Sékou Touré

Par contre, près d'un millier et demi de Guinéens, traîtres à l'Afrique, préférèrent rester dans l'armée coloniale et combattre l'Algérie, parce que des sommes fabuleuses leur furent promises. C'est pour ces considérations égoïstes et indignes qu'ils renoncèrent à la nationalité guinéenne pour prendre la nationalité française. Or ces messieurs, deux ou trois ans après, virent l'Algérie devenir indépendante et souveraine. On les retint alors en France et on les mit dans certaines villes à des corvées subalternes.

Nous, en 1960, ne pouvant pas nous servir de la monnaie française, nous créions notre propre monnaie et les monnaies qui avaient cours en Guinée, nous les ramassons. C'était légitime. Nous dûmes à la France : "Rendez-nous la contre-valeur. Nous avons utilisé votre monnaie jusqu'ici. Nous avons maintenant créé notre propre monnaie. Nous avons 8 milliards alors qu'il y avait 12 milliards. Rendez-nous la contre-valeur." La France refusa et prit prétexte pour modifier la même monnaie qui circulait au Sénégal, au Mali, en Côte d'Ivoire, afin que les billets CFA se trouvant en Guinée à la suite du changement de monnaie ne puissent servir à rien. Nous étions ruinés! Tous les avoirs de l'Etat, de chaque individu, restaient sans valeur!

La lutte ne s'arrêta pas là. En 1960, tout au long de nos frontières avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire, des troupes vinrent dans l'idée de nous agresser. Finalement nous fûmes informés par des patriotes sénégalais et ivoiriens de ce qui menaçait la vie de notre Etat. Et heureusement, grâce à la vigilance de nos propres citoyens, les armes déjà introduites furent découvertes. Elles représentaient une valeur de plus de 2 milliards de francs CFA, autrement dit quatre millions de dollars. Les armes ont été exposées ici pour tout le corps diplomatique, avec leur origine, leurs caractéristiques. Elles avaient été prises le long de la frontière sénégalaise et ivoirienne, et à l'époque la presse française en fit largement état. Et un journaliste, qui vient d'être assassiné pour ses révélations, y consacra quelques pages d'un livre, où il donnait forces détails sur l'origine de ce complot contre la Guinée. C'est George Joffar.

En 1961, des manifestations d'un complot à l'intérieur du pays furent découvertes et des arrestations furent opérées. L'enquête menée révélait qu'il s'agissait de la même lutte contre le régime guinéen.

Le Président Sékou Touré

Enfin, en 1965, 1967, 1969, nous avons vécu toutes les phases d'un même complot qui voulait mettre à bas le régime populaire guinéen. Mais ils ont vu que le peuple guinéen est fortement organisé. Il est pauvre matériellement, mais intellectuellement et moralement, il ne l'est pas. C'est notre philosophie qui nous le dit. A l'heure actuelle l'Afrique mettra certainement des années encore avant de pouvoir atteindre le potentiel économique des Etats-Unis ou de la France. Mais, quel que soit le moment, l'homme, avec les facultés que Dieu lui a données, peut être digne. Le plus pauvre des hommes peut être digne, alors que le plus riche des hommes, de par sa conduite si celle-ci est contre l'avenir des autres hommes, de l'humanité, ne saurait être digne.

Donc, la richesse matérielle n'a rien à voir avec la richesse morale. Notre politique est d'être vraiment respectable sur le plan de la dignité. Je n'ai pas honte devant un étranger qui viendra en Guinée voir des taudis, des rues mal entretenues. Je lui dirai que je n'ai pas les moyens. Les Etats-Unis, la France, n'ont pas commencé là où ils sont. Leurs peuples ont travaillé, se sont imposé une discipline et, avec le temps, ils ont acquis des moyens de plus en plus grands. La Guinée peut suivre la même voie et réussir, même sans l'aide d'aucune autre nation. Qui a aidé les Etats-Unis? Ce n'est ni l'Afrique, ni l'Asie. Qui a aidé la France, la Grande-Bretagne? Nous pouvons nous-mêmes nous aider. Si ceux qui nous ont devancés avaient un sens historique juste, ils ne resteraient pas à l'écart, ils devraient nous aider. Mais même s'ils refusent de nous aider, nous devons pouvoir nous aider nous-mêmes. Voilà notre philosophie.

Alors, les ennemis ont compris qu'à l'intérieur du pays, il est impossible d'abattre le régime, car ils ont fait plusieurs plans qui ont tous échoué. Ils connaissent les structures du pays. Ils savent que le pouvoir, tout le pouvoir, est au peuple. Pour nous, il n'y a pas d'autre source de pouvoir que le peuple, pas d'autre égalité, d'autre légitimité du pouvoir que le peuple. C'est le peuple qui s'administre et il administre les biens. Je n'entre pas dans les détails de l'organisation du pays, ni dans la philosophie sur laquelle repose cette organisation.

Le Président Sékou Touré

Avec le développement de la lutte du mouvement nationaliste en Guinée (Bissau) qui, dans les années 67, 68 et 69 a remporté de très grandes victoires contre le colonialisme portugais, on a trouvé le biais pour établir une alliance plus solide. C'est alors que le Portugal est devenu, à partir de ce moment, le point de départ. Tout s'est transposé en Guinée (Bissau) et en 1969, c'était l'échec de la phase la plus importante du complot sur laquelle d'aucuns comptaient. Je vous le dis ici, presque tous les états-majors avaient au moins 60 à 70 p. 100 d'éléments corrompus. Aujourd'hui, nous avons les preuves matérielles de corruption allant jusqu'à 25 millions de dollars distribués à Dakar. Quand le Chef-adjoint de l'état-major dirigeait lui-même le complot, avec le Ministre de la défense de l'époque, ils croyaient réussir. Ils ont échoué. L'idée est venue de l'intérieur, et puisqu'à l'intérieur on ne pouvait pas, on a pensé qu'il fallait une véritable organisation de forces, donc qu'il fallait un pays pouvant assurer cette base. Ce pays, c'était la Guinée (Bissau).

Le Président Sékou Touré

Pourquoi avons-nous demandé l'information cette fois-ci? Parce que la dernière agression, celle du 22 novembre, nous l'avions sue. Mieux, nous l'avions décrite et publiée dans un livre que je vous donnerai tout à l'heure, un livre qui a été écrit et publié en 1968 et qui est intitulé "Défendre la révolution". Vous trouverez le passage.

Ayant échoué à l'intérieur, il ne reste plus que la guerre, et l'ennemi va la préparer, car les positions progressistes de la Guinée à l'intérieur de l'Afrique et sur le plan international ne plaisent pas à certaines nations. Ces nations, sachant que nous sommes pauvres - nous manquons de moyens d'équipement - veulent étouffer le développement de la vérité que nous assurons dans notre régime. Ils vont recruter des mercenaires blancs et noirs et ils feront tout pour que des Guinéens soient recrutés afin de démontrer à l'opinion internationale qu'il s'agit d'une guerre fratricide entre Guinéens. Des bateaux et des avions sont utilisés. L'ennemi croit que nous sommes isolés. Or une véritable révolution humaine ne peut jamais être isolée, et si l'agression a lieu, ce sera une occasion pour l'Afrique de montrer son état de maturité et la Guinée bénéficiera du soutien de l'Afrique entière et du monde entier.

Donc, tel était le plan de l'agression à venir. Presque deux mois avant l'agression, chaque semaine, au cours d'une manifestation, je rappelais au peuple de Guinée, aux peuples frères d'Afrique, aux peuples amis du monde, qu'une agression se préparait contre la Guinée. Je le rappelais dans tous les discours, dont le dernier en date a été dix jours avant l'agression.

A côté de tout cela, nous avons des documents officiels de la justice sénégalaise qui, au mois de juillet 1970, quatre mois avant l'agression de novembre, avait constaté, sur le sol sénégalais, la présence d'éléments venus recruter des mercenaires pour les diriger en Guinée (Bissau). Un certain nombre de ces recruteurs, arrêtés par la police sénégalaise, furent interrogés. C'est le Gouvernement sénégalais qui a établi les procès-verbaux.

Certains des mercenaires recrutés ou les recruteurs expliquaient qu'ils suivaient un entraînement en Guinée (Bissau) pour attaquer la Guinée. Les traitements envisagés pour les mercenaires étaient connus, les modalités d'engagement connues. Nous en avons fait état, mais personne n'a voulu prendre cela au sérieux, alors même que l'on s'appuyait sur des documents officiels incontestables du Gouvernement sénégalais, avec signatures et tampons. Bien que nous ne soyons pas d'accord avec ce gouvernement, cela, il ne peut le contester.

/...

Le Président Sékou Touré

Malgré donc ces précautions, l'agression a été perpétrée. Que cherchait-on? L'objectif N° 1 était d'abord d'occuper la Guinée, de changer le régime guinéen. L'objectif N° 2 était d'accaparer les richesses économiques du pays, qui sont fabuleuses. Les dernières recherches placent la Guinée, du point de vue de la bauxite, en première position internationale. Première position pour le fer également, maintenant, avec un minerai d'une teneur variant de 68 à 72 p. 100. Plus le diamant, que l'on trouve partout en Guinée, l'uranium, le manganèse, tous les métaux précieux. On trouve tout cela dans cette petite Guinée. Sans compter les grandes possibilités d'énergie électrique : partout des chutes d'eau avec de très grandes capacités de fourniture de courant électrique. Nous n'irons pas, comme d'autres gouvernements, hypothéquer l'avenir du pays. Que Dieu nous en garde et nous en préserve! Nous discutons, et lorsque les conclusions sont compatibles avec l'intérêt du peuple, nous signons des engagements, des contrats. Mais on voit que les premiers contrats que nous avons arrachés nous accordent, comme par exemple pour Boké - grâce, je le dis ici, à l'appui des Etats-Unis, - 65 p. 100 du bénéfice pour la Guinée et 35 p. 100 pour les investisseurs. Un tel résultat n'existe dans aucun autre pays africain. Les différents accords que les autres voulaient faire avec nous doivent donc s'inspirer de l'accord de Boké. La France est gênée. Ce qu'on n'accorde pas au Sénégal, à la Côte d'Ivoire, à d'autres encore, va-t-elle l'accorder à la Guinée, qui a refusé de voter pour la communauté? Voilà les contradictions que ces pays ne veulent pas transcender avec une vision claire de l'histoire.

Donc on cherche à recourir à la force pour supprimer ce régime guinéen et avoir la paix. Mais on a toujours peur de l'opinion internationale. Il ne faut pas dire que c'est la France, que c'est l'Allemagne fédérale, que c'est Lisbonne. Non. On va dire que ce sont des Guinéens, qui en ont assez de leur régime, parce qu'en Guinée, c'est la pauvreté, la dictature, etc., etc. Avec cette couverture, alors on peut risquer l'opération. Voilà le fond du problème.

Donc, dès l'agression, vous avez entendu certaines radios donner la version que ce n'était pas le Portugal qui avait agressé. On disait qu'il n'y avait pas de bateaux. Or les bateaux ont été photographiés par certaines ambassades et je

Le Président Sékou Touré

pense que l'on n'ira pas mettre en doute la bonne foi de tous les ambassadeurs des Etats-Unis, de la Tanzanie, de l'Algérie, de la Roumanie, de la Syrie, etc. Tous ont déposé, vous le verrez, devant la Commission d'enquête en disant : "J'ai vu, j'ai constaté...". Il était difficile alors, à ce moment-là, de taire la vérité. Il a bien fallu admettre que le Portugal était bien venu, mais en cherchant à faire croire que s'il était venu, c'était non pas contre la Guinée, mais pour récupérer des Portugais qui avaient été arrêtés. La presse française, notamment, a poursuivi sa grande campagne financée par le ministre Foccart - nous le savons - et aussi Jeune Afrique, avec des journalistes payés pour tenter de faire croire à l'opinion que ce sont des Guinéens - 500 000 expulsés par la dictature guinéenne! - qui veulent revenir dans leur pays et qu'on les en empêche.

On imagine et on diffuse tous les mensonges les plus grossiers pour noircir le tableau de la Guinée et créer le désintéressement international autour de la juste cause que nous défendons. Pourtant, il y a les aveux des mercenaires arrêtés et qui ont parlé à la Commission du Conseil de sécurité qui est venue ici, et ceux aussi des autres complices locaux. Car pour un pays qui monte des forces militaires pour aller à la conquête d'un autre pays et modifier son régime, il faut des complices à l'intérieur du pays visé. Or même s'il se trouvait des dizaines, des centaines de Guinéens complices, cela ne saurait effacer le rôle du pays qui les a corrompus en vue de renforcer son propre régime..

Le Président Sékou Touré

Dans le cas de beaucoup d'agressions, il a été découvert qu'il y avait des complicités. Alors, pourquoi pas en Guinée? Cela est démontré par l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés depuis l'agression, et vous le trouverez. Nous avons mis en état d'arrestation un certain nombre de nos cadres. Tous ont raconté leur participation à la forfaiture. Ce qui est grave, c'est que le Chef d'état-major interarmes nous déclare avoir, depuis 1961, été recruté par la France, pour une mission de renversement du régime, depuis 1964 ou 1965, avoir été recruté par la République fédérale d'Allemagne pour la même cause. Fodeba qui était ministre, avec toutes les forces armées, la gendarmerie, la police, la sécurité, armée de terre, aviation, marine - il cumulait tout - était également membre de trois réseaux. Il était à la CIA, au réseau français, au réseau ouest-allemand. Kaman, Keita, Noumandian, le Chef de l'état-major interarmes, plus son adjoint à l'époque, tous étaient membres des différents réseaux et Karim Fofana, Petit-Touré - un cousin à moi - Karim Bangoura, Baldé Ousmane, tous ont déclaré avoir appartenu aux trois réseaux. Les uns ont touché 200 000 de prime d'adhésion, avec indemnité de 4 à 5 000 dollars par mois, et quelqu'un - Karim Bangoura, alors ministre de l'industrie - récapitule même jusqu'à 1 373 000 dollars comme somme perçue. Bien des échecs enregistrés sur le plan de l'économie guinéenne sont aujourd'hui expliqués par les mêmes traîtres. C'est triste, mais cela explique un peu que de l'extérieur on ait pu envoyer des forces pour attaquer le pays, parce qu'à l'intérieur il y avait déjà installée une cinquième colonne.

Tout ce qui est de l'intérieur, notre peuple le résoudra. C'est son problème. On peut faire confiance au peuple guinéen, à son organisation et à sa détermination. Ce qui est arrivé ici ne peut arriver aujourd'hui à aucun régime sans affecter sa viabilité, sa solidité. Dix-sept ministres sur 24, les neuf dixièmes des officiers supérieurs et, de 1969 à maintenant, les commandants des garnisons militaires - toutes les garnisons ou presque. Avec le Ministre de la défense, le Ministre de l'intérieur, la direction de la gendarmerie, la direction de la sûreté, le Ministre de l'industrie, tous les secteurs clefs avaient été minés dans le but de modifier le régime guinéen. Aujourd'hui, on veut coûte que coûte que ne soit pas connue de l'opinion internationale l'opposition

...

Le Président Sékou Touré

des puissances de l'OTAN à la Guinée. On ne veut pas que cela soit connu et on fera tout, par tous les moyens, pour accréditer un seul bruit : c'est une lutte des Guinéens contre des Guinéens. J'ai l'honneur de dire que moi, je suis peut-être l'un des rares chefs d'Etat à prendre ma voiture et à pouvoir faire toute la Guinée. Chaque jour, seul dans ma voiture, je peux faire toute la ville, sans considération d'heure. Vous pouvez le demander à n'importe quelle ambassade ici, fût-elle l'ennemie la plus résolue du régime guinéen. L'opposition de notre peuple? Il ne peut y en avoir ici, puisque c'est la volonté populaire qui est appliquée. Si le peuple n'aime pas quelque chose, le gouvernement ne peut pas l'imposer. La preuve, une loi, avant d'être votée par l'Assemblée, est soumise à tous les villages, demandez à toutes les ambassades. Jusqu'au Code pénal, de répression, le Code de procédure criminelle, tout est envoyé dans chaque village, discuté par les villages, les arrondissements, puis les régions, avant que l'Assemblée ne se réunisse. Quelle contradiction peut-il y avoir entre un tel régime et le peuple quand le peuple exerce lui-même le pouvoir? Ce n'est pas au sein de notre peuple qu'est l'ennemi du régime. Ce sont certaines puissances qui veulent nous abattre pour des raisons purement économiques. La guerre d'Algérie, alors qu'il n'y a pas eu tant de conflit en Tunisie et au Maroc, a duré à cause des richesses économiques du pays; au Congo, il y a eu toutes sortes de difficultés à cause des richesses économiques. La dernière du Biafra, pourquoi? En raison des richesses du Nigéria. La Guinée à son tour, en raison des découvertes des richesses fabuleuses que son sol et son sous-sol renferment. On fait tout pour pouvoir mettre la main sur ces richesses, mais on ne veut pas avouer à l'opinion internationale qu'on vient en voleur, qu'on impose la force brutale à un peuple qui, légitimement, devrait pouvoir vivre tranquillement sur son sol. Voilà la réalité. Tout le reste n'est que le paravent qu'on veut placer pour obscurcir la situation des rapports entre la Guinée et ses ennemis. Ainsi, comme vous le verrez, l'enquête ici révèle qu'une deuxième agression se prépare. Le Ministre de la défense vient d'être arrêté. Il a eu des contacts avec l'extérieur au cours de missions accomplies; il a déposé. Il a expliqué non seulement tout

Le Président Sékou Touré

ce qui s'est passé, mais ce qui va se passer. A l'extérieur, certains disaient : "En Guinée, tout ce qu'ils font, c'est du bruit. Ils prétendent que le peuple est prêt, etc., etc., et pourtant on a pu prendre deux camps militaires avec des petites forces réduites." Evidemment, quand le Chef d'état-major, le commandant du camp, son adjoint, le Ministre des armées, sont tous de la partie, il est facile d'occuper un camp. Le camp a été désarmé, vidé de ses réserves d'armes. Nous nous expliquons aujourd'hui certaines faiblesses. Nous étions indignés. Il ne s'agit pas seulement de savoir si la cause que nous défendons est juste, mais aussi de savoir si nous avons fait tout ce qu'il fallait. Beaucoup de défaillances que nous avons constatées s'expliquent aujourd'hui par la forfaiture commise par certains de nos cadres. Ainsi eux-mêmes expliquent le nouveau plan à partir de la Guinée (Bissau). On voit tout cela dans leurs dépositions. Un certain nombre nous ont informés des derniers contacts qu'ils ont eus avec les éléments de Guinée (Bissau), les entraînements qui s'y poursuivent à l'heure actuelle, les formes d'équipements qui leur sont donnés et qu'ils comptent, du point de vue tactique, utiliser contre nous. Il y a une dizaine de Guinéens et des Français qui viennent seulement d'être arrêtés et qui sont donc plus au courant de ce qui se passait en Guinée (Bissau) que ceux de l'opération de novembre. Nous tenons cela des informations contenues dans leurs dépositions, en raison des rangs qu'ils occupaient. Nous ne pouvons et ne devons pas nous taire sans informer le Conseil de sécurité.

Le Président Sékou Touré

Le plan de l'opération baptisée 553-554-70-71, qui a servi à l'agression de novembre, était entre nos mains. Nous ne l'avions à l'époque mis à la disposition ni du Conseil de sécurité, ni de l'ONU. Nous avons minimisé les faits. Peut-être étions-nous un peu naïfs en pensant qu'au XXème siècle, il n'était pas question, en dehors de l'opposition à la radio, dans les journaux, et les formes classiques de subversion, de revenir à la politique de la canonnière, monter des bateaux avec des forces militaires étrangères et aller attaquer un pays. Nous pensions que cela n'était plus possible. Nous pensions que la paix et la sécurité internationales étaient telles que personne ne pouvait se permettre d'agir ainsi. Nous avons donc négligé d'apporter cette preuve. Voyons quel était ce plan qui a été mis en oeuvre :

Première phase : appui logistique et tactique. D'abord maritime. Les unités 105-223 suivront pendant toute la première phase les itinéraires de débarquement portant protection et aide si nécessaire. Une fois les objectifs atteints par chaque groupe, deux bateaux de débarquement de type BA-12 amèneront à la zone portuaire de Conakry cinq cents hommes pour assurer et renforcer le contrôle des points stratégiques.

Terrestre : base de départ, Sénégal et Côte d'Ivoire. Les unités de Rangers 56-70 encadrées par les locaux donneront tout appui nécessaire au groupe de transport et d'infiltration. De Tambacounda (Sénégal) trois cents hommes à bord d'hélicoptères camouflés seront prêts à aider le groupe nord. De Korogo (Côte d'Ivoire), mêmes effectifs pour aider le groupe sud.

Deuxième phase : du Sénégal, de Côte d'Ivoire et du Congo partiront des éléments des 1er et 3ème régiments de parachutistes "Méditerranée", sur la demande du nouveau gouvernement établi immédiatement après l'occupation des divers objectifs signalés dans les précédents plans. Quinze minutes après arrivera à l'aéroport de Conakry l'avion qui conduira les membres du nouveau gouvernement, lesquels demanderont à des puissances (les noms y sont) une aide militaire qui masquera l'intervention militaire extérieure. Le nouveau gouvernement sera immédiatement reconnu par 43 pays - énumérés sur le document 45 ci-joint - conférant ainsi un caractère légal à l'opération.

Cà, c'était la première phase : opération 553-554-70-71. Plan général de l'opération.

/...

Le Président Sékou Touré

Composition : prendront part à l'opération 2 groupes navals, 3 groupes terrestres extérieurs, 1 groupe d'état-major. Première phase : 2 unités de transport naval, 5 unités légères de débarquement, 2 convois de transports terrestres extérieurs, 5 convois de transports automobiles intérieurs. 2) Mission générale : l'opposition intérieure au régime établi par Sékou Touré, unie aux intérêts du monde libre, a donné espoir à la NSA - j'ignore ce que cela veut dire - quant à la possibilité de mettre en place du gouvernement actuel un gouvernement nationaliste favorable aux intérêts du monde occidental.

Ce plan a été établi par l'intermédiaire des services spéciaux du Portugal et avec la pleine coopération des pays amis.

Mission de la NSA : Couvrir, diriger, et exploiter les possibilités tactiques et politiques actuelles de l'Afrique. Des bases d'appui ainsi que les moyens économiques demandés par les forces politiques de l'opposition guinéenne ont été arrêtés en vue de faciliter le travail de certains officiers et l'acquisition sur le terrain des moyens d'action complémentaires demandés par la note 638-70 et reçus par l'intermédiaire du Sénégal.

Les missions générales sont :

- a) Groupes de transport : situés dans les zones de débarquement et de frontière;
- b) Groupes de réception : établissement d'une équipe radiophonique et protection afin d'assurer avec le maximum de garantie le passage de frontières et le débarquement.
- c) Groupes d'action : groupe A, occupation et contrôle de Boké et de Labé avec les aérodromes et services publics. Après arrivée du groupe naval. La défense des points indiqués sur des cartes détaillées doit être assurée non seulement pendant l'occupation des objectifs à Conakry, mais jusqu'à la maîtrise totale et complète de la situation du pays. Groupe B: occupation, contrôle et défense des objectifs civils et militaires figurés dans les cartes correspondantes. Son objectif principal est le contrôle des aérodromes et services publics de Kankan, N'Zérékoré et Kissidougou. Groupe C : points de débarquement :

Le Président Sékou Touré

Dubreka, Boffa et Forecariah. Immédiatement après, constitution de différents commandos avec un mouvement de tenaille vers la capitale. Pour atteindre les objectifs destinés à chaque groupe, on donne priorité à l'occupation des établissements publics et des aérodromes locaux, avec neutralisation immédiate des forces publiques et militaires de la place et arrestation de personnalités conformément au document numéro 11. Point de départ pour les unités navales : base maritime de Orango, Guinée (Bissau).

Pour le groupe A, point X-2 : Odjéné, (Côte d'Ivoire). Poste de commandement mobile, Point 5375 de la carte générale des opérations préparée par Eduardo de Silva, approuvée par Watson.

Ce document était entre nos mains, avant l'agression, mais nous n'avons pas pensé qu'on puisse, par bateau, venir nous attaquer en plein jour. Nous craignons, en faisant état de cela, de nous faire ridiculiser.

Le Président Sékou Touré

La France n'a pas de représentant ici; il y a hostilité entre nous. Nous ne sommes pas d'accord avec l'Allemagne fédérale; tous les Allemands ont été expulsés de Guinée. Nous n'avons pas de représentants avec le Portugal; tant que le Portugal persistera à maintenir la colonisation en Afrique, nous n'aurons jamais de relations diplomatiques avec ce pays. De tout ce groupe de l'OTAN, nous ne sommes en rapports excellents qu'avec les Etats-Unis d'Amérique. C'est pourquoi, dès l'agression, j'ai demandé à l'ambassadeur des Etats-Unis de bien vouloir prendre contact avec moi. Je lui ai dit : "Ce document je l'ai, mais je n'en ai pas fait état. Je ne voulais pas me ridiculiser. Mais maintenant, l'agression a commencé. Nous en sommes à la phase A. Or la phase A ayant échoué, la phase B ne pourra être exécutée. Ce document, je vous demande de le transmettre au Président Nixon de ma part". Le document a été transmis et le Président Nixon en a pris connaissance, et il a demandé les informations nécessaires aux services techniques qui ont dit que ces documents n'étaient pas fondés. Il m'a écrit une longue lettre pour réfuter la justesse de ce document. J'ai cru à la version qu'il m'a donnée et n'ai jamais publié ces documents.

Mais puisque la première phase a été exactement exécutée - et cela je l'ai vécu - lorsque le deuxième document nous est parvenu, j'ai dit : nous n'allons pas nous taire; il est mieux que l'opinion internationale soit avisée.

J'en viens à ce document.

Des amis, qui sont en Guinée (Bissau) - parce que lorsqu'on dit que ce sont les Portugais qui occupent la Guinée dite portugaise, cela ne veut pas dire que tout le peuple portugais soit colonialiste. L'Afrique a de grands amis au Portugal, auxquels je rends hommage, même de façon anonyme. Des amis, dis-je, m'ont envoyé des documents concernant le plan d'agression. Ils les ont photocopiés et me les ont fait parvenir. Voilà le plan de la nouvelle attaque et qui m'a été envoyé. Ensuite, nous avons eu le même plan détaillé. Voilà ce plan détaillé. On prend soin d'y mettre toujours le drapeau de la Guinée et on met le tampon "Front

/...

Le Président Sékou Touré

de libération nationale", toujours pour faire croire que ce n'est pas le Portugal qui attaque, ni la France, ni la République fédérale, mais que ce sont les Guinéens qui vont attaquer. Il y a le plan d'aviation de Guinée portugaise, le plan d'attaque marine, tout y est condensé. Nous l'avons reçu et nous en avons tiré des copies pour nos différentes garnisons. L'explication du plan est là, comme l'explication du premier plan. On y voit : base de départ et axe d'effort de la Guinée (Bissau).

Premièrement : infanterie devant agir en Guinée maritime, partant de Bubaque - c'est une île de la Guinée (Bissau) - par des moyens motorisés sur itinéraire Kandiafara, Kaluka, atteindre Boké en vue de l'occuper pour d'autres actions à mener. (A Boké c'est la zone de bauxite et il y a de grandes sociétés de mise en valeur.) Donc : occuper Boké pour d'autres actions à mener sur premièrement Kindia, par axes d'efforts, Diaka, Dirota, Linguinal, Fria et Tondon, en vue de couper Kindia et empêcher les troupes de l'intérieur de renforcer Conakry.

Deuxièmement, attaque à Conakry, par avion et marine par l'axe Boké-Boffa-Dubréka, kilomètre 36, en vue d'assurer étranglement zone spéciale de Conakry au point de kilomètre 36, et occuper la ville en collaboration avec les éléments parachutés sur le secteur de Gbessia et forces maritimes.

Ensuite, par l'infanterie agissant en Moyenne-Guinée, (c'est vers le nord, du côté de la frontière du Sénégal où actuellement - c'est connu - existent des forces mercenaires. Quand nous avons envoyé un message au Conseil de sécurité, le Sénégal a démenti nos affirmations. Mais, je vous le jure sur mon honneur que

Le Président Sékou Touré

les troupes y sont. C'est l'opération deuxième phase qui n'a pas été exécutée. Mais elles y sont toujours pour la prochaine agression). Je poursuis : quand Conakry est occupée, immédiatement ces troupes occupent le nord et rentrent en renfort. Ces troupes, qui sont du côté du Sénégal, quittent une partie de Beli (Guinée (Bissau)) par moyens motorisés et par axe Laguis-Koumbia-Gaoual-Sériba-Tianguel-Bory, pour atteindre Labé et l'occuper en vue d'autres actions sur Conakry principalement et ensuite Kankan. Ces troupes doivent maintenir la jonction avec les éléments de Koundara, à la frontière de la Guinée (Bissau).

Troisièmement : Infanterie agissant en Haute-Guinée, de Somotou en Guinée et, par moyens motorisés, se porter à Kankan par axe Saladou-Tiriru-Mandiana. L'occuper et assurer la jonction avec troupe d'occupation en Moyenne-Guinée (à Labé) par l'axe Kankan-Kouroussa-Banko, etc.

Forces de marine : Trois groupes de navires appareillent de Bissau. Formation en essaim. Arriver à la hauteur du Rio Nunez (vers Boké), deux groupes continuent en haute mer en direction du sud dans la zone de latitude 9-20 nord et de longitude 15-10 ouest. Le troisième groupe va longer la côte à une distance d'environ quarante à cinquante kilomètres et se diriger sur Conakry. Ce troisième groupe comprendra des bâtiments de guerre légers et des bateaux de débarquement ayant des troupes et du matériel. Les deux premiers groupes des coordonnées précitées mettent le cap sur Conakry. Arrivés à environ soixante kilomètres de Conakry, ils se séparent. Le premier groupe continue sur Conakry et le second se dirige vers la frontière sud pour briser une contre-attaque venant de la Sierra Leone ou de la frontière sud. Ce groupe pourrait, au cas où il n'y aurait pas de troupe d'intervention, appuyer les groupes d'action agissant sur Conakry. Le groupe se dirigeant directement sur Conakry peut constituer des forces d'appui ou des forces de renfort.

Le Président Sékou Touré

Forces aériennes : deux groupes d'action, l'un de représailles - qui va, par diversion, attaquer sur divers coins, attaquer les villes et créer la désolation - et d'intimidation; l'autre pour les troupes aéroportées et aérotransportées venant de Kuno [Guinée (Bissau)], se dirigent sur Conakry au niveau de Boffa. coordonnées 9-40 latitude nord, 14-20 longitude ouest. Le groupe de représailles continue sur Conakry en vue d'exécuter sa mission. Le second groupe de troupes aéroportées et aérotransportées occupe l'aéroport de Ghessia, et coupe l'aéroport de Conakry et le camp Alpha Yaya, et isole par encerclement la presqu'île de Conakry.

D'Odjéné (Côte d'Ivoire) : a) avec des troupes aéroportées et aérotransportées, prendre l'aéroport de Faranah et l'occuper pour des fins logistiques; b) contre-carrer les actions en provenance de la Sierra Leone et du Libéria et assurer tout appui éventuel aux troupes de Kindia et de Conakry.

Ce plan nouveau nous a donc été communiqué par des amis, et ce sont les mêmes dont les premières informations - que nous avions sous-estimées - s'étaient révélées fort exactes. Par la suite, nos écoutes ont eu à suivre des échanges de télégrammes. Deux unités navales se trouvaient dans les eaux et étaient en communication avec Bissau. L'un des bateaux disait : "Nous avons beaucoup d'Ivoiriens à bord et nous voulons savoir la date exacte."

Bissau a répondu en disant qu'il y a légère modification, mais qu'à telle date et à telle heure la réponse précise sera donnée. C'est à la suite de ces éléments que nous avons demandé, afin que rien désormais ne soit sous-estimé, que l'affaire soit portée à la connaissance du Conseil de sécurité.

Le Président Sékou Touré

Le 23 août, les autorités guinéennes qui sont à la frontière avec la Côte d'Ivoire nous ont saisis d'un rapport dans lequel elles nous transmettaient le contenu d'un télégramme qu'elles venaient de capter entre un camp d'entraînement qui serait installé en Côte d'Ivoire et la Guinée (Bissau). En Guinée (Bissau), un renégat guinéen, qui a été ministre en Guinée, maintenant avec eux là-bas et qui, de Guinée (Bissau), était en correspondance avec certains de leurs complices en Côte d'Ivoire :

"Honneur vous rappeler ai été accomplir mission Diallo dans front destination frontière Bissau Casamance stop vous demandons envoi immédiat somme pour les recrues restantes stop les troupes contre la frontière Bissau sont installées stop frontière parfaitement renforcée en attendant déclenchement stop mission poursuit séjour pour destination habituelle stop restent huit jours stop vous demandons faire suite position troupes frontière point indiqué Guinée".

Parce que l'opération est en deux parties, ce télégramme confirme le plan qui nous a été donné, qui est l'opération par la Guinée portugaise, la première phase visant Koundoura, et la deuxième opération se faisant à partir des frontières du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

C'est en raison du sérieux du document que nous avons jugé utile, avant d'être placés devant d'autres faits regrettables, de saisir immédiatement le Conseil de sécurité. Nous avons entendu qu'une commission d'enquête venait à Conakry et nous avons télégraphié en disant : Si c'est une commission d'enquête elle est inutile. Ce n'est pas nous qui pouvons donner la preuve de l'état d'avancement des préparatifs d'agression en Guinée (Bissau) contre la Guinée. Nous informons seulement le Conseil de sécurité des éléments mis à notre disposition et qui concourent à nous donner la conviction qu'une deuxième agression se prépare contre l'indépendance de notre pays. Cette information, nous pouvons la donner. La preuve objective ne peut être trouvée qu'en Guinée (Bissau). Toute enquête en Guinée (Bissau) révélera une existence de ces camps. C'est sûr; c'est vrai. Toute enquête au parc de Niakolokoba révélera l'existence des troupes à la frontière du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. C'est également vrai. Voilà donc l'objet de notre demande. Nous sommes par ailleurs informés, par un autre

/...

Le Président Sékou Touré

message, que bientôt les troupes portugaises situées le long de la frontière sénégalaise seront toutes envoyées vers la frontière guinéenne. Je vous le livre tel que c'est. Je n'ose pas y croire moi-même, mais je ne veux rien sous-estimer. Nous apprenons que la tactique consisterait à obtenir une zone tampon entre le Sénégal et la Guinée (Bissau), où des forces internationales pourraient assurer la surveillance, et toutes les troupes portugaises le long de la frontière seraient utilement utilisées contre la République de Guinée. Une délégation du Conseil de sécurité se trouvant dans nos parages pourrait connaître une telle proposition de la part et du Sénégal et du pouvoir colonial portugais. Mais pour le moment, comme le Conseil de sécurité n'est pas officiellement saisi de quelque proposition, je n'ose faire aucun commentaire, car ce serait une trahison de l'intérêt de ceux qui se battent en Guinée portugaise pour obtenir un jour leur liberté. Ce peut être une façon de liquider le PAIGC, le mouvement de libération, et d'essayer de mettre à bas le régime guinéen. Nous avons enregistré la nouvelle à toutes fins utiles.

Je vais vous remettre quelques dépositions devant le tribunal de quelques-uns de nos cadres qui avaient partie liée avec l'agression portugaise contre notre pays. Ils y font largement état des nouveaux plans d'agression contre la République de Guinée. Nous devons donc, en conclusion, vous dire, que depuis l'indépendance, la République de Guinée reste menacée. Nous connaissons les motivations de ce complot permanent. Mais aujourd'hui, ce qui nous préoccupe le plus, c'est qu'un pays va servir de base d'agression : la Guinée portugaise. Et c'est pourquoi nous accusons formellement le Portugal, quand bien même la République fédérale d'Allemagne ou la France fourniraient le maximum de moyens. Car le pays où les entraînements ont lieu, d'où les attaques seront lancées contre nous n'est ni allemand ni français. C'est pourquoi notre plainte a été déposée contre le Portugal, tout en sachant que derrière le Portugal existe toute une coalition d'intérêts opposés à l'indépendance de notre pays.

Le Président Sékou Touré

Vous êtes venus en consultation auprès de notre gouvernement. Je pense que les éléments portés à votre connaissance sont ceux que le Conseil de sécurité doit connaître pour juger en même temps du bien-fondé des inquiétudes qui se sont emparées de notre gouvernement et de notre pays; car, indépendamment de la condamnation unanime des peuples, des nations et des instances internationales contre ceux qui avaient organisés l'agression en novembre 1970, nous avons la conviction que la répétition de cette agression ouvre la voie aux préparatifs militaires et nous avons le devoir, pour préserver notre indépendance, d'en informer exactement le Conseil de sécurité, qui a pour mission de veiller, à l'échelle du globe, sur le droit international, dans le respect de l'intégrité territoriale de chaque pays, le respect de la liberté et de la souveraineté de chaque nation.

/...

M. TOMEH : Permettez-moi de vous remercier très chaleureusement, Monsieur le Président, en mon nom propre et au nom de mon collègue, M. Carasales, pour les paroles de bienvenue que vous avez bien voulu nous adresser et pour l'honneur particulier que vous nous avez fait d'accueillir vous-même notre Mission spéciale.

Nous sommes, je vous l'assure, très profondément touchés de ce geste. En notre qualité de membres de la Mission spéciale du Conseil de sécurité en Guinée, nous avons le privilège d'être ici, en vertu de la décision du Conseil de sécurité, pour remplir l'important mandat qui nous a été imparti. C'est pour nous un honneur insigne que de nous trouver dans cette grande République de Guinée, l'un des premiers pays de l'Afrique à s'être libéré du colonialisme et à avoir accédé à l'indépendance, luttant toujours pour la cause de la libération et pour la prospérité du peuple de Guinée.

Excellence, nous avons été fort encouragés par ce que vous avez bien voulu dire à notre égard, celui de l'ONU et celui du Conseil de sécurité qui nous a désignés pour cette mission. Nous estimons que l'appui continu que nous avons reçu jusqu'à ce moment devra porter témoignage irréfutable de l'attachement de votre pays et de votre gouvernement aux grands principes de la Charte et des Nations Unies en tant qu'Organisation. A notre tour, nous vous promettons, Monsieur le Président de la République, Messieurs les Ministres, de n'épargner aucun effort pour nous acquitter objectivement de notre tâche, et nous vous assurons de notre entière coopération.

Le Président Sékou TOURE : Je voudrais vous montrer encore des tenues qu'ils viennent de faire en Guinée (Bissau) pour les troupes, et sur lesquelles on met PAIGC, toujours pour faire croire qu'il s'agit de Guinéens contre des Guinéens. Voilà les tenues que l'armée d'agression va porter pour créer la confusion. Nous avons vraiment cru à la sincérité de la République fédérale d'Allemagne. Le monde entier connaît ma philosophie en tant que Chef d'Etat : je suis anticapitaliste, pour le régime guinéen. Pourquoi? Je vous l'explique : à l'indépendance, pas un seul Guinéen n'avait 4 000 dollars de propriété. Aucun. Aucun Guinéen ne disposait d'un million de francs. A peine une cinquantaine de Guinéens possédaient un camion, et c'était un vieux camion. Les prêts nous ont été octroyés en tant que collectivité. Les Etats-Unis nous aident.

/...

Qui aident-ils? Pas moi, mais le peuple guinéen. L'Union soviétique, la Chine, tous les pays, même l'Algérie, qui venait de se libérer, tous ceux qui avaient quelques moyens, ont mis des fonds à notre disposition pour que nous puissions créer ce qui nous manque. J'ai dit : "Il ne faut pas que ces moyens soient remis à des individus; ils sont pour la collectivité." D'où le sens communautaire qui entoure nos investissements. Malgré tout, nous avons fait confiance à la République fédérale d'Allemagne. C'est moi qui ai commis l'erreur. J'avais pris contact avec le Président de la République d'alors, Monsieur Lübke, et franchement il m'avait fait une très bonne impression. J'ai trouvé un homme âgé, mûr, expérimenté et digne. Au cours de la conversation, j'ai découvert son sens profond de la dignité et aussi qu'il était profondément humain. Alors j'ai eu une totale confiance en l'homme et cela s'est répercuté dans les rapports avec son pays, car j'ai oublié que l'homme est une chose et le gouvernement en est une autre. Nous avons alors commandé nos tenues militaires en Allemagne. Nos militaires allaient en formation en Allemagne. Or en novembre, pour l'agression, ces mêmes tenues que nous avions et les mêmes armes que nous utilisions ont été données aux mercenaires pour pouvoir débarquer dans la confusion. Ils débarquèrent à deux heures du matin. Si vous vous étonnez que la riposte n'ait pas été instantanée, c'est d'abord parce qu'ils avaient des complices dans nos états-majors. En second lieu, ces complices avaient créé les conditions de la défaite en enlevant clandestinement toutes les armes de nos garnisons. Lorsque les militaires ont voulu riposter, plus d'armes! La milice populaire : les armements fermés! En troisième lieu, les mercenaires sont venus habillés comme les nôtres. Dans l'obscurité; on ne pouvait rien distinguer : était-ce un ennemi? Etait-ce l'un de nous? Qui pouvait le savoir? Ainsi, de deux heures à six heures du matin, personne ne pouvait riposter. Ce n'est qu'au soleil qu'on a pu se rendre compte que l'ennemi portait la même tenue mais avait un signe distinctif, un brassard vert. Lorsque cela a été décelé, la riposte est alors venue du peuple. Tous les porteurs de brassards verts ont été arrêtés ou tués. Entre le matin vers sept heures et le soir, la victoire a été possible. Ils veulent créer aujourd'hui la même confusion parce qu'ils

/...

Le Président Sékou Touré

savent que nos amis algériens viennent de nous envoyer des tenues. Le frère Boumediene m'a télégraphié : "Que pourrais-je faire?". J'ai dit : "Notre usine militaire qui fait les tenues est bloquée; je vous demande de nous faire tant de tenues." Ces tenues ont été faites en Algérie. Je ne sais pas comment ils l'ont su; ils ont sûrement des complices qui savaient quelles tenues devaient être portées. Ils viennent de faire la même chose, en mettant quelque part PAIGC. Ils doivent savoir que là où il n'y a pas PAIGC, c'est nous. Et si jamais nous les prenons, ils diront que ce ne sont pas les forces régulières de l'armée coloniale, ce sont les hommes du PAIGC. Mais le PAIGC a-t-il intérêt à venir attaquer la République de Guinée? Je réponds non, puisque s'il y a un pays qui les considère comme un peuple qui a droit à la liberté, c'est encore la Guinée. Même si l'impérialisme doit nous écraser parce que nous aidons, nous hébergeons ici les militants nationalistes du PAIGC qui luttent pour la liberté de leur pays, même si nous devons mourir avec eux, notre solidarité leur est acquise. La contradiction n'existe qu'entre nous et ceux qui veulent accaparer nos richesses économiques et montent tout ce système pour s'en servir comme paravent afin de détruire tout régime populaire en Guinée.

M. TOMBEH : Je voudrais vous poser une question : vous nous avez bien remis le plan comme il a été traduit des photocopies. Pourrions-nous avoir les photocopies mêmes?

Le Président Sékou TOURE : C'est une photocopie. C'est ce qu'on a pu avoir et l'explication qui est là, c'est notre explication.

Excellences, sans vous consulter, nous avons pensé vous organiser une sorte de programme. En dehors des entretiens, nous avons envisagé que demain, mercredi, vous pourriez visiter une région située à 130 km d'ici et voir les populations, prendre des contacts et revenir ensuite. Votre départ est prévu pour jeudi matin. A votre retour de Kindia, si vous avez d'autres questions, si vous désirez un deuxième entretien, nous serons à votre disposition. Après ce dernier entretien, vous pourrez, jeudi matin, rejoindre New York.

M. TOMEH : Nous vous remercions ainsi que vos collègues. Je voudrais vous assurer que notre Mission spéciale est à votre disposition. Peut-être pourrions-nous prévoir une réunion cet après-midi avec vos ministres afin que nous puissions, mon collègue et moi, poser des questions complémentaires aux membres de votre délégation.

Le Président Sékou TOURE : Certainement. Ils sont à votre disposition.

La séance est levée à 13 h 15.

B. REUNION AVEC DES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE

Tenue au Palais du Peuple, à Conakry, en Guinée,
le mardi 31 août 1971, à 18 h 15.

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je désirerais poser quelques questions afin de m'acquitter au mieux de la mission qui m'a été confiée par le Conseil de sécurité, à savoir : consulter les autorités guinéennes au sujet de la plainte qu'elles ont présentée au Conseil et informer le Conseil dans les plus brefs délais possibles.

Dans la lettre que le représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Touré, a adressée au Conseil de sécurité le 3 août dernier (S/10280) et, ce matin encore, dans la déclaration qu'a faite le Président de la République de Guinée, il était fait mention de l'interception, le 2 août dernier, par les Services de sécurité de la République de Guinée, de conversations échangées entre des unités de la marine et des unités de l'armée portugaise faisant état d'une agression future contre la République de Guinée.

Je voudrais, si possible, obtenir plus de renseignements sur ces messages qui ont été interceptés. S'agissait-il de messages oraux - c'est-à-dire de messages communiqués par radio - ou de messages télégraphiques - c'est-à-dire transmis par morse ou par quelque autre système? Dans quelle langue ces messages ont-ils été communiqués? Existe-t-il une version textuelle de ces messages, s'il s'agit de messages oraux? Des enregistrements ont-ils été faits?

M. Ismaïl TOURE : Je crois que la Défense nationale en possède le texte. Il s'agissait de messages radiophoniques captés, je crois, par les services de la Défense nationale et de la sécurité. Il s'agit de messages radiophoniques et, probablement, en français. Je dis "probablement" parce que je ne peux pas le reconnaître, mais je crois que c'est en français, puisqu'il s'agissait d'un élément qui s'exprime en français et s'adresse à un autre groupe, dirigé par un autre élément qui s'exprime également en français. Ils sont d'origine guinéenne. Il est possible de vous communiquer une copie du texte qui a été recueilli.

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur. Donc, si je comprends bien, il n'existe pas d'enregistrement, mais une transcription textuelle, des messages radiophoniques, et ces messages - cela pourra être confirmé ultérieurement par les autorités guinéennes - étaient en français.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais revenir à la lettre datée du 3 août 1971, adressée au Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée (S/10280), que mon collègue vient de citer.

Au premier alinéa de cette lettre, nous lisons que les messages interceptés faisaient mention d'une "agression militaire imminente contre la République de Guinée par le Portugal". Le terme "imminent", qui figure dans cette lettre, s'applique, me semble-t-il, à quelque chose qui va se passer sous peu : demain ou dans deux ou trois jours. Or, aucune agression n'a été commise jusqu'ici. Ma question est la suivante : comment l'expliquez-vous?

M. Ismaïl TOURE : Je pense que l'agression était effectivement imminente puisqu'il semble, d'après tous les renseignements que nous avons recueillis, que des hommes, préparés pour la nouvelle agression, sont placés le long de notre frontière avec la Guinée (Bissau) et que d'autres groupes, déjà entraînés, se

M. Ismaïl Touré

trouvent au Sénégal et en Côte d'Ivoire. D'après ces renseignements, qui proviennent de différentes sources et qui se recoupent avec une précision que je qualifierai d'effarante, la stratégie envisagée mettrait en mouvement, en premier lieu, les forces se trouvant en Guinée (Bissau), le long de notre frontière. Ensuite, au deuxième stade, entreraient en action, selon les résultats militaires, de la première étape, les forces qui se trouvent en Côte d'Ivoire et au Sénégal, sans que l'on puisse prévoir déjà quelles forces interviendraient au deuxième et au troisième stades. Les hommes sont en place; le recrutement a été fait; tous les moyens militaires ont été mis à leur disposition et même les plans, tels que celui qu'on vous a remis aujourd'hui, sont déjà faits. Maintenant, pourquoi un changement de dates? C'est la question qui est posée ici et qui a toute sa valeur. Il faut dire que les plans, même pour l'agression du 22 novembre, changent selon les conditions chez l'agresseur et aussi selon les conditions en Guinée.

S'agissant de l'agression du 22 novembre, il y a eu trois dates. A un moment donné, l'agresseur estimait l'état de préparation suffisamment avancé pour être prêt à lancer l'attaque à tout moment. Et ensuite, je pense qu'en pareil cas, puisqu'il s'agit essentiellement d'une opération politico-militaire, il faut que certaines autres conditions soient réunies : l'effet de surprise, par exemple, et d'autres conditions qui ne dépendent pas de l'agresseur. C'est ainsi que, pour le 22 novembre, on avait d'abord envisagé la date du 2 octobre.

M. Ismaïl Touré

Entre-temps, le Chef de l'Etat, qui avait eu des renseignements précis pour le 2 octobre, en a fait état en conférence publique. Donc cela a créé en Guinée un état de vigilance dont ont tenu compte les agresseurs. Ils ont donc reporté leur agression, qui était possible et imminente le 2 octobre, à la date du 15 novembre. Ils se sont ensuite consultés et ils ont arrêté la date du 19 novembre. Cette date a été changée à la dernière minute parce que le 19 novembre coïncidait avec le clair de lune, et il fallait mettre toutes les chances de son côté en débarquant par une nuit sans lune. Il y avait donc des conditions qui dépendaient de l'état de vigilance du peuple de Guinée et de sa force de défense, et d'autres conditions qui dépendaient des données météorologiques ou autres.

Je pense donc que, cette fois-ci, et compte tenu de cette expérience déjà vécue, l'agression a été envisagée depuis le mois de janvier 1971 et décidée pour l'année 1971. Mais déjà les premiers renseignements que nous avons obtenus, qui datent de mars, fixaient deux ou trois dates alternatives, avec un minimum de délai d'entraînement et d'organisation que l'on évaluait à six mois. Par conséquent, lorsque nous entrons dans la période d'hivernage - qui est en quelque sorte la période d'imminence - tous les jours nous pouvons dire que demain l'agression peut se produire. Effectivement, ils ont fixé plusieurs dates à partir de juillet et, en tout cas, d'après tous les renseignements que nous possédons, l'agression doit nécessairement se produire avant la fin de l'année, et au plus tard, selon eux, en novembre 1971.

Voilà la situation telle qu'elle se présente. Je suis sûr que grâce à l'organisation, aux informations et aux dispositions prises en Guinée, on a sans aucun doute dû dépasser certaines dates qui étaient considérées par eux comme très favorables pour une agression. Je pense donc que le Président a eu parfaitement raison de dire que l'agression était imminente.

M. DIAKITE : Le dernier message, capté en français cette semaine à Conakry, précise bien que l'attaque devait avoir lieu d'ici le 5 septembre; c'est le dernier message qu'on a capté entre les éléments qui communiquent depuis la Côte d'Ivoire jusqu'à la Guinée (Bissau). C'est ce que je voulais ajouter à la déclaration du chef de la délégation.

/...

M. Ismaïl TOURE : Une autre information qui est datée du 8 mai fixait comme date le mois de juillet au plus tard. Donc, chaque fois que l'on envisage une date, on indique la date la plus rapprochée et la date la plus éloignée dans le temps.

M. CAMARA : Pour le cas particulier du message au sujet duquel vous avez été saisi, et qui parlait de l'imminence de l'agression, on envisageait effectivement de nous attaquer avant le 7 août. C'est pourquoi nous avons dit que c'était imminent.

Maintenant, la question posée par l'Ambassadeur tend à savoir pourquoi, malgré l'imminence annoncée, il n'y a pas eu d'agression. On peut expliquer cela par le fait qu'en même temps que nous saisissions le Conseil de sécurité, nous procédions à la mobilisation générale de l'ensemble du peuple et nous donnions des instructions à tous les points d'appui tant à la frontière qu'à l'intérieur. On peut donner l'explication suivante : l'adversaire sachant que nous étions prêts à l'accueillir, aura dû modifier la date qu'il avait fixée. Et il savait, en même temps, que le Conseil de sécurité était saisi de l'affaire.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Pouvons-nous donc dire que parmi les facteurs qui ont retardé cette agression, il y a le fait qu'elle avait été annoncée ainsi que son imminence au Conseil de sécurité, que celui-ci en a discuté d'urgence et a pris une décision en la matière?

M. CAMARA : Nous pensons que oui. J'ajoute que cela est dû d'abord à l'état de mobilisation de notre peuple, de ceux qui écoutent. En même temps, ils savaient que le Conseil de sécurité était saisi de l'affaire. Le temps était donc très mal choisi. C'est pourquoi ils ont pu reporter la date à une date ultérieure.

M. Ismaïl TOURE : Je pense qu'en pareil cas, on ne peut pas donner une seule réponse, mais plutôt une série de réponses puisque, évidemment, nous ne sommes pas dans les secrets de l'adversaire. On ne peut faire que des évaluations, dans les réponses, de ce qui a pesé de plus dans le retard. Ce qui est évident, c'est qu'il y a intention de procéder à une agression le plus tôt possible

M. Ismaïl Touré

et dès que cela pourrait conduire à un succès. Toute la question est là. En tout cas, je crois qu'il faut retenir que, dès les premiers jours de l'agression du 22 novembre, dès que les agresseurs ont réalisé qu'ils avaient perdu une manche, ils ont en même temps pris la décision de recommencer. C'est là ce que doit comprendre le Conseil de sécurité. La situation qui existait au 22 novembre risque de se reproduire à tout moment et cet état de tension, de menace perpétuelles, est insupportable pour un peuple, autant que l'est l'état de guerre déclaré contre un peuple pacifique. C'est ce qui justifie nos inquiétudes et aussi l'appel lancé aux Nations Unies pour faire éventuellement des enquêtes autour de nous, notamment dans les pays où il y a des concentrations de troupes qui s'entraînent effectivement en vue d'une agression contre la Guinée. C'est le cas du noyau de Côte d'Ivoire commandé par un renégat, le capitaine Soumah Abu, avec Conté Saydou, qui ne s'en cachent pas et qui sont financés comme vous le savez maintenant à travers les données de l'enquête que nous menons.

C'est le cas aussi du noyau stationné en Guinée (Bissau) qui est le plus important et dispose des moyens militaires les plus importants. Il s'agit là de réalités évidentes. Ces gens sont là; ils attendent le dernier jour J pour se lancer dans l'agression contre la Guinée.

Je pense donc qu'il serait très souhaitable, en tout cas, que le Conseil de sécurité veuille jeter un coup d'oeil de l'autre côté de la frontière, puisque c'est là-bas que se trouve la réponse. Ici, nous ne pouvons vous donner que les quelques renseignements que nous obtenons, les plans qui nous parviennent, les messages que nous captions et évidemment les déclarations de ceux qui étaient impliqués dans la première agression. Si l'on devait citer des exemples, il y en aurait un bon nombre découlant de déclarations faites par des hommes à l'égard desquels on ne peut qu'éprouver une certaine considération. Je songe en particulier à Monseigneur Tchidimbo, dont le cas a été mis en vedette dans la presse internationale. On a même prétendu qu'il avait été arbitrairement arrêté, qu'il n'était pas impliqué dans le complot. D'autres communiqués de presse n'ont pas hésité à dire qu'il avait été fusillé. Il a parlé la semaine dernière. Il a mis l'accent sur les sentiments d'inquiétude qu'il a éprouvés, lui qui, à l'époque, était membre du réseau ouest-allemand, qui était donc entièrement impliqué dans l'agression, dont il souhaitait le succès. Lorsque l'agression a échoué,

/...

M. Ismaïl Touré

Gemayel, chargé de la coordination de tous les préparatifs de l'agression au niveau des réseaux intérieurs, a dit que, puisqu'il restait des armes, il fallait bien qu'elles servent en Guinée. Il s'agissait donc de la fin d'une agression et du début d'une nouvelle agression. Dans sa déposition, il a indiqué au gouvernement qu'il se fondait sur cette phrase qui, selon lui, revêtait une signification lourde de conséquences, c'est-à-dire que l'agresseur n'a pas renoncé, il n'a démobilisé ni à l'extérieur, ni à l'intérieur. Il est vrai qu'à l'intérieur, grâce au Parti, nous sommes en train de réduire le danger. Mais que pouvons-nous faire à l'extérieur? Rien. Par conséquent, si l'on devait mentionner toutes les déclarations qui précisent maintenant les nouveaux plans d'agression. On en aurait une vingtaine ou une trentaine. Même l'ancien Chef d'état-major, Noumandian, qui a été arrêté aussi, qui appartenait au réseau ouest-allemand, et qui était membre également du réseau colonial français, a fait la même déclaration, à savoir qu'une agression se préparait et qu'elle était imminente, qu'il disposait d'informations par le truchement d'un autre élément militaire, lequel était en service à la frontière, à Boké, et qu'il était chargé d'organiser l'accueil des troupes d'agression qui devaient donc prendre appui dans la zone de Boké et opérer vers Gaoual et Koundara. Ce sont là des déclarations authentiques.

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Revenant au message qui a été échangé le 2 août et intercepté par le Service de renseignements de la République de Guinée, et me référant surtout au fait que ce message était en français, je voudrais savoir si les autorités de Guinée ont pu se faire une opinion sur les interlocuteurs. Apparemment, cette communication existait entre des unités navales étrangères, comme le dit la lettre du représentant permanent de la Guinée, et d'autres unités stationnées sur le territoire de la Guinée (Bissau). Ma question précise est donc la suivante : les autorités de Guinée ont-elles pu identifier de façon plus précise les personnes qui échangeaient ce ou ces messages, et dans l'affirmative, sur quels éléments de jugement se fondent-elles pour ce faire?

M. Ismaïl TOURE : Je crois que nous pouvons prendre un cas : par exemple, dans un de ces messages, les interlocuteurs étaient Conté Saydou et Naby Youla. Le premier se trouvait en mission en Guinée (Bissau) et le second séjournait en Côte d'Ivoire. Ce sont deux éléments connus pour le rôle qu'ils ont joué dans l'opération passée et jouent maintenant dans celle qui est en préparation contre la Guinée. Il est vrai que les moyens militaires du Portugal constituent l'essentiel des forces utilisées contre nous. Ces moyens sont donc fournis par le Portugal, mais dans tous les cas, on fait en sorte que ceux qui apparaissent soient des éléments guinéens, dans le but de continuer à semer la confusion, à faire croire que l'opération s'effectue uniquement entre Guinéens censément exilés, et la République de Guinée. On veut donc donner l'impression que ce sont des Guinéens exilés qui tentent de revenir dans leur pays. Il s'agit là d'une manœuvre largement dénoncée. Nous savons que c'est le Portugal qui est responsable, et qu'il bénéficie d'autres appuis. Donc, la première responsabilité pour l'agression incombe au Portugal et à ses alliés. Mais les instruments que l'on met en avant, ce sont des Guinéens. Or, il se trouve que dans le cas du message que j'ai mentionné, deux de ces Guinéens ne parlent que le français et ne peuvent donc s'exprimer qu'en français : il s'agit de Naby Youla et de Conté Saydou.

Il y a eu également d'autres messages entre les unités navales. Je crois qu'il en existe des copies. Ce sont des unités navales étrangères. En tout cas, pour les unités navales qui se sont présentées devant Conakry, c'était évident.

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je reprends la dernière déclaration qui vient d'être faite. Vous avez parlé, Monsieur, d'unités navales étrangères, mais sans donner d'autres précisions. Vous ne connaissez pas la nationalité de ces unités?

M. Ismaïl TOURE : Elles ont une première nationalité, c'est d'être agressives et dirigées contre la sécurité et le droit fondamental de la République de Guinée. Ça, c'est la première nationalité. Quant à la deuxième, si c'est portugais, allemand, nous ne savons pas... Mais ce n'est pas cela l'essentiel. L'essentiel, c'est l'intention agressive permanente.

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Continuant sur la même voie, je dirai ceci : la déclaration que nous avons entendue ce matin de la part du Président de la République, aussi bien que les déclarations qui nous ont été faites cet après-midi sur la transcription de diverses dépositions faites par certaines personnes détenues, contiennent de nombreuses allusions à d'autres Etats, outre le Portugal, responsables, apparemment, d'une politique que l'on pourrait qualifier de peu amicale envers la République de Guinée. La dénonciation du Gouvernement de la Guinée vise exclusivement le Portugal, mais, en différentes occasions, on a dit que des éléments mercenaires sont entraînés sur le territoire du Sénégal et sur celui de la Côte d'Ivoire. Le Gouvernement de la Guinée en a-t-il discuté avec le Gouvernement du Sénégal et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire? A-t-il soulevé cette question auprès de l'Organisation de l'unité africaine? A-t-il pris toutes autres mesures en ce qui concerne cette situation dont nous a parlé ce matin le Président de la République?

M. Ismaïl TOURE : Oui, je pense que le Président de la République a très clairement indiqué que la contradiction fondamentale qui explique l'agression du 22 novembre et qui est, sans doute, à la base des nouveaux préparatifs, c'est celle qui oppose la Guinée au Portugal, en ce sens que le territoire portugais a servi de point de départ à une agression ouverte contre l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République de Guinée et que des forces importantes se trouvent encore dans un territoire sous contrôle portugais, dans le but évident d'attaquer à nouveau la République de Guinée. Il est vrai qu'il y a des éléments en Côte d'Ivoire et d'autres éléments au Sénégal. L'exemple du 22 novembre a montré que, si la Guinée n'a connu que les troupes d'agression qui

M. Ismaïl Touré

ont été transportées par le Portugal et qui ont été entraînées et encadrées par des troupes régulières portugaises, si la Guinée n'a connu que cela, la Guinée n'a donc pas eu affaire à une autre responsabilité à travers de nouvelles implications, puisque l'agression a été matée par le peuple guinéen, dès le départ. Si l'agression s'était développée, on sait ce qui ce serait passé. On en a vu d'autres exemples en Europe : la guerre de 1939-1945 a commencé entre un certain nombre de pays et s'est étendue au fur et à mesure; donc, les plaintes qui, au départ, ne portaient que sur un nombre donné de pays, partant d'un pays victime, se sont peut-être élargies à d'autres pays. Cela veut dire que nous ne pouvons pas faire état, aux Nations Unies, des contradictions idéologiques fondamentales qui nous opposeraient aujourd'hui à beaucoup d'autres Etats du monde. Nous ne pouvons faire état que de deux choses irréfutables qui figurent dans les objectifs, les buts et les principes des Nations Unies, à savoir : l'intégrité territoriale et l'utilisation d'un territoire sous un contrôle donné par des forces armées qui attaquent un autre territoire. C'est cela qui est concret. Nous faisons donc la distinction très nette entre les idées politiques générales et leur orientation idéologique, leurs contradictions et conflits, et les réalités, dans la violation des droits élémentaires des peuples, des nations, des Etats. Et là, c'est le Portugal qui a commis cette violation.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Dès réception de la lettre qui lui a été adressée le 3 août par le représentant permanent de la Guinée, le Conseil s'est réuni et a adopté le jour même sa résolution 295 (1971). Le paragraphe 1 du dispositif de cette résolution est ainsi libellé :

"Affirme que l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Guinée doivent être respectées;"

Voudriez-vous, Monsieur le Ministre, ou l'un de vos collègues, commenter ce passage de la résolution?

M. Ismaïl TOURE : Notre représentant aux Nations Unies va pouvoir répondre à cette question.

M. Abdoulaye TOURE : Cette affirmation est une première formule de la décision du Conseil de sécurité, mes collègues le savent, et lorsque les coauteurs de cette résolution se sont réunis, la première demande faite par la délégation guinéenne aux Nations Unies a été que l'intégrité territoriale de la République de Guinée soit respectée, ce qui sous-entend d'une façon

M. Abdoulaye Touré

claire qu'aucune agression contre le territoire national de la Guinée ne doit être entreprise, de l'extérieur ou de l'intérieur. C'est le commentaire que nous pouvons faire.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le commentaire fait par un de nos collègues des Nations Unies. Nous connaissons tous les modalités de l'action et des interventions du Conseil de sécurité, en dehors du fait que cette formule se retrouve dans la Charte. Mais lorsque j'ai posé ma question, je songeais plutôt à l'avenir; j'avais à l'esprit les affirmations qui ont été faites par votre gouvernement qu'une agression est attendue. Croyez-vous que ce paragraphe de la résolution du Conseil de sécurité ou la résolution elle-même pourra, d'une manière ou d'une autre, prévenir cette agression? Qu'attendez-vous d'un autre recours au Conseil de sécurité? Quelles sont les modalités d'un tel recours?

M. Abdoulaye TOURE : Nous considérons que la demande présentée par le Gouvernement de la République de Guinée devant les Nations Unies et devant le Conseil de sécurité est un signe de la confiance que le Gouvernement de la République de Guinée place dans le Conseil de sécurité. Nous considérons cette instance internationale, sur le plan moral, comme un facteur pouvant et devant empêcher toute agression contre un territoire, quel qu'il soit. C'est cette confiance que nous avons placée dans le Conseil de sécurité parce que cette formule elle-même est stipulée dans la Charte et que nous avons affirmé, dès notre accession à l'indépendance, notre adhésion à la Charte. Nous pensons que tous les Etats du monde devraient respecter cette Charte. Nous ne pouvons envisager l'avenir mais ce que nous savons, c'est que le peuple de Guinée est décidé à défendre lui-même sa liberté. Il n'a pas attendu le 22 novembre - et nous l'avons affirmé à plusieurs reprises - les forces des Nations Unies pour se défendre lui-même. Mais si la communauté internationale, à travers les Nations Unies, veut se dédire, se contredire et ne pas respecter la Charte à laquelle toutes les nations ont librement adhéré, c'est la preuve flagrante que les Nations Unies ne constituent en aucune manière un espoir pour les nations quelles qu'elles soient. Nous estimons donc que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent prendre leurs responsabilités pour mettre en action la Charte elle-même, dans le respect de l'intégrité territoriale de la République de Guinée.

/...

M. Ismaïl TOURE : J'ajouterai aux considérations fort justes de mon collègue que, compte tenu de l'expérience acquise depuis notre accession à l'indépendance, nous pouvons dire que, s'il s'agit de prévenir une nouvelle agression contre la Guinée, il faut évidemment voir la nature de l'opération qui a déjà été tentée et qui a échoué. Je l'ai dit tout à l'heure et je voudrais maintenant être plus précis. Il y a évidemment beaucoup de pays qui en veulent à la Guinée; cela, tout le monde le sait et la Guinée le sait aussi; comme la Guinée en veut certainement à beaucoup de pays; cela aussi est évident. Mais, il existe quand même une opinion internationale, une morale internationale, qui font que le fait d'en vouloir à un régime ne justifie pas toujours la mise en oeuvre de forces armées pour attaquer ce pays. C'est ainsi que, de 1958 jusqu'à 1970, nous avons eu des oppositions aiguës avec la France. Cela aussi est connu, puisque notre indépendance a été acquise dans des conditions qui nous ont, dès le départ, opposés au Gouvernement français et au général de Gaulle. Evidemment, la France n'a pas pour autant préparé des commandos français pour venir directement attaquer la Guinée, sans doute parce qu'elle a pensé que cela serait condamné par les Nations Unies et par la morale internationale. Donc, il y a des limites. C'est pour cela que nous insistons sur le cas du Portugal. C'est le Portugal qui a donné au colonialisme français, en particulier, et à d'autres forces hostiles au régime guinéen, un semblant de justification de l'agression et, en cela, le Portugal s'est mis d'ailleurs en contradiction avec les buts et les principes des Nations Unies, puisque la raison invoquée était la présence, en Guinée, de l'état-major des nationalistes de Guinée (Bissau) et aussi la présence de Portugais blancs de Guinée faits prisonniers par le PAIGC. C'était là la couverture que l'on voulait donner à l'opération. Le Portugal a donc pris sur lui une lourde responsabilité, une responsabilité double : tout d'abord, il a fourni une justification qui n'en est pas une, puisque la Guinée, dans le cadre même de ses devoirs de nation Membre de l'Organisation des Nations Unies, a le droit d'aider un mouvement d'indépendance : cela est écrit en toutes lettres dans les objectifs soutenus par les Nations Unies. Ensuite, si ce mouvement d'indépendance et de libération a fait des prisonniers, c'est son droit de les garder là où il veut les garder.

/...

M. Ismaïl Touré

Cela posé, on voit le Portugal prêter un territoire qu'il contrôle à des forces hostiles et ces forces s'y préparent, s'y entraînent et se lancent sur le territoire de la nation guinéenne. Ceci a été condamné très justement par les Nations Unies.

Nous disons donc que la Guinée n'a pas intérêt à fausser les données du problème en disant que tous ceux qui sont contre elle devraient aujourd'hui être mis en garde formellement, par exemple par le Conseil de sécurité, et invités à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Guinée. Nous disons donc que, si un appel peut s'adresser aux Membres de l'Organisation internationale, il ne s'adresse pour le moment qu'à un seul d'entre eux : le Portugal, qui a déjà violé l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Guinée. Je dirai donc que ce que nous souhaitons pour l'avenir, c'est que des mesures concrètes soient prises pour empêcher le Portugal de violer à nouveau la Charte en violant l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Guinée, en se prêtant à une opération complexe, hostile à la Guinée, et qui utilise des moyens militaires - l'agression ouverte contre la Guinée - à travers un territoire contrôlé par lui.

Je dis que l'opération d'agression menée contre la Guinée ne peut être que politico-militaire. Si elle était purement militaire, c'en serait fini des Nations Unies puisque, alors, n'importe quel pays ayant des problèmes avec un autre pourrait prendre des forces armées et aller se jeter sur lui. La dégradation morale du monde serait telle que les Nations Unies n'auraient plus le droit de siéger. Mais, si ce n'était que le Portugal, cela pourrait très bien se produire, car, en jugeant l'acte du Portugal, on peut l'assimiler à du banditisme pur et simple.

Nous disons donc qu'il faudrait que le Conseil de sécurité se penche sur l'acte passé et les nouveaux préparatifs faits en Guinée (Bissau), engageant la responsabilité du seul Portugal.

/...

M. Ismaïl Touré

Il y a des pays voisins de nous qui ne suivent pas la même ligne politique que nous-mêmes. C'est connu. C'est le cas du Sénégal. C'est aussi le cas de la Côte d'Ivoire. Ces pays ont toujours existé; ils ont toujours été nos voisins depuis notre accession à l'indépendance. La France, qui nous en voulait et qui était dans les meilleurs termes avec eux, n'a pas, pour autant, lancé une "opération du 22 novembre" à partir du territoire sénégalais ou du territoire ivoirien. Mais, cette fois-ci, le colonialisme français a eu la partie belle en aidant le Portugal, qui a pris sur lui la plus lourde responsabilité sur le plan international.

Si donc nous voulons que ce premier paragraphe soit opérant, effectif, il faut prendre des mesures concrètes, à savoir mener une enquête sur place, en Guinée (Bissau), et faire pression, par tous les moyens possibles, sur le Portugal afin qu'il s'engage à ne plus prêter un territoire contrôlé par lui pour la préparation d'une nouvelle agression contre la Guinée, comme cela s'est produit le 22 novembre.

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je tiens, dès à présent, à vous remercier de toutes les réponses que vous-même et vos collègues avez bien voulu faire aux questions que j'ai posées. Je voudrais préciser que les questions que j'ai posées et que je poserai doivent uniquement me permettre de m'acquitter le plus efficacement possible de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de sécurité et parce que je sais, de façon très nette, que les membres du Conseil de sécurité souhaitent obtenir le plus possible d'éléments d'information de la part des autorités de la République de Guinée à propos de leur plainte du 3 août dernier.

Je voudrais maintenant me référer à la carte qui nous a été remise ce matin par M. le Président de la République. Nous en avons reçu une photocopie et M. le Président nous a dit qu'elle avait été obtenue grâce à la coopération d'éléments résidant en territoire sous contrôle portugais, mais qui n'approuvent pas la politique du Gouvernement du Portugal. Cette carte montre les mouvements

M. Carasales

éventuels, les mouvements d'agression qui seraient dirigés contre la République de Guinée. En même temps, on nous a fait connaître l'interprétation que les autorités guinéennes donnent à cette carte.

Ma question est la suivante : l'interprétation de la carte, qui est assez détaillée, est-elle fondée uniquement sur cette carte, a-t-elle été faite uniquement au vu de la carte ou bien les autorités de la Guinée ont-elles en main d'autres éléments d'information qui complètent ou expliquent la carte dont on nous a remis une copie?

M. Ismaïl TOURE : Effectivement, nous avons d'autres éléments d'information. Ils se trouvent dans les déclarations des inculpés de l'agression du 22 novembre, aussi bien civils que militaires. Ces déclarations - à savoir leurs réponses à la question posée par la Commission d'enquête qui leur demandait de révéler tout ce qu'ils savaient sur les nouveaux plans agressifs en préparation en Guinée (Bissau) contre la Guinée - donnaient des éléments qui se recoupaient et qui se complétaient de manière parfaitement harmonieuse avec les lignes tracées sur le plan d'état-major. Si l'on prend par exemple la déclaration du capitaine Doumbouya, qui a été arrêté à Gaoual, on voit qu'il avait eu un contact par un messenger. Dans ce genre de choses, vous le savez peut-être, il y a des estafettes qui font la navette entre les éléments basés en Guinée (Bissau) et les éléments considérés comme partageant le même point de vue en Guinée, c'est-à-dire les éléments des réseaux de l'intérieur. Ces estafettes transportent des messages écrits ou verbaux et informent sur les nouveaux préparatifs.

Donc, les données résultant des dépositions des inculpés ont été corroborées par les données graphiques sur le plan que vous détenez, et ce sont les deux sources - la carte elle-même et la série de renseignements obtenus au niveau de la Commission d'enquête - qui ont permis d'élaborer le document explicatif et qui donnent toute sa valeur à ce document. Il s'agit essentiellement d'attaquer à partir du territoire de la Guinée (Bissau). Cela, c'est un élément qui se retrouve dans toutes les déclarations. Il s'agit aussi de mettre en avant des éléments qui soient autant que possible d'origine guinéenne, mais qui soient recrutés ailleurs, en tant que mercenaires, soit au Sénégal, soit en Côte d'Ivoire,

/...

M. Ismaïl Touré

soit en Guinée (Bissau) et qui soient concentrés en Guinée (Bissau) pour y être entraînés avec des experts du Portugal et d'autres nationalités. Ils sont déjà installés le long de notre frontière avec la Guinée (Bissau) et ils en sont aux dernières mises au point de leur entraînement. Ils sont équipés et ont même l'habillement. On a pu vous montrer aujourd'hui des échantillons. Ils sont à la veille de se lancer à l'attaque. Personne ne sait comment cela se terminera; personne ne sait ce que l'on souhaite; mais nous, nous savons ce qui va se passer. Ils sont prêts à se lancer à l'attaque. Ces données sont fournies par leurs complices de l'intérieur d'abord et ensuite par eux-mêmes à travers les cartes qui nous sont parvenues. Ainsi, l'élément clef c'est que le territoire portugais doit servir de point de départ.

Donc, si la menace venant de Guinée (Bissau) est supprimée, nous pouvons dire que le problème perd son aspect militaire puisqu'il s'agit d'une agression politico-militaire. S'il perd son aspect militaire, alors la Guinée peut demander aux Nations Unies de lui faire confiance pour éviter tous les traquenards d'ordre purement politique qu'on pourrait lui tendre en Afrique puisque son but, en Afrique, c'est l'unité africaine, et en aucun cas, nous ne pourrions tomber dans un piège ourdi par l'impérialisme. L'impérialisme français lui-même, pendant dix ans, n'a pas réussi à le faire à partir d'un conflit de frontière avec des pays comme la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone ou le Libéria. Le régime est différent dans chacun de ces pays. A un moment donné, on a concentré des troupes à la frontière guinéo-malienne. On a fait bombarder le territoire de la Guinée par une compagnie stationnée au Mali. Cela s'est terminé par la déroute de l'impérialisme français qui a voulu provoquer un conflit. Très vite, le conflit a été circonscrit. On n'a même pas eu à déposer la moindre plainte au Conseil de sécurité ni aux Nations Unies. Mais, s'agissant du cas du Portugal, nous pensons qu'il est de notre devoir, en tant que représentant le peuple guinéen et parlant en son nom, de déposer une plainte auprès de l'Organisation internationale puisque le Portugal en est Membre. Je me demande d'ailleurs comment il en est encore Membre alors qu'il viole d'une manière permanente tous les principes sacrés de l'Organisation. Cela, ce n'est de la faute de personne; les choses sont ce qu'elles sont.

/...

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Ministre, récapitulant tout ce que nous avons entendu ce matin et cet après-midi, je crois comprendre que les éléments qui constitueraient ce que j'appellerai le dossier de la République de Guinée, eu égard à la plainte qu'elle a déposée le 3 août dernier devant le Conseil de sécurité, seraient les suivants :

Premièrement, des messages échangés le 2 août; j'entends les messages dont nous avons parlé il y a un moment et dont la transcription nous sera communiquée ultérieurement par le Gouvernement guinéen;

Deuxièmement, la carte dont on nous a remis ce matin une photocopie.

M. Carasales

Troisièmement, si j'ai bien compris, un message télégraphique capté qui aurait été échangé il y a quelques jours entre des personnes se trouvant dans un camp d'entraînement de la Côte d'Ivoire et d'autres personnes se trouvant sur le territoire de la Guinée (Bissau) et dont le Président de la République nous a donné, ce matin, lecture.

Enfin, le quatrième élément du dossier serait constitué par les déclarations de prisonniers dont on nous a remis ce matin quelques dépositions, mais pas toutes, si j'ai bien compris.

En plus de ces quatre éléments du dossier, le Gouvernement de la Guinée - et c'est là ma première question - pourrait-il communiquer d'autres documents, d'autres éléments d'information, qui pourraient être utiles au Conseil de sécurité, en rapport avec sa plainte du 3 août?

M. Ismaïl TOURE : On peut ajouter à cela les tenues, qui sont déjà fabriquées, et qui sont destinées à semer la confusion entre les mercenaires revenant de Guinée (Bissau) et les troupes nationales guinéennes. Ces tenues ont été également communiquées au Gouvernement de Guinée par des voies amies. Cela pourrait être ajouté au dossier puisque, effectivement, lors de la première agression, les mercenaires avaient pris soin de porter les mêmes tenues que celles que portaient les troupes guinéennes. La seule différence, à l'époque, résidait dans le brassard. Cette fois-ci, ils ont été un peu plus intelligents et ont pris l'insigne du PAIGC pour semer davantage de confusion puisque, en général, les troupes du PAIGC sont bien accueillies en Guinée.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Ministre, je voudrais m'associer à mon collègue d'Argentine pour vous remercier et vous prier de transmettre au Président de la République tous nos remerciements les plus sincères pour tous les renseignements qu'il a bien voulu mettre à notre disposition jusqu'à présent.

Il est un point que je voudrais préciser. Mon collègue de l'Argentine nous a parlé tout à l'heure des quatre pièces entrant dans votre dossier. Vous en avez ajouté une cinquième : les uniformes. Mais, entre la déclaration en espagnol et l'interprétation en français, il est un élément qui m'a échappé et que je voudrais préciser. Ce dossier contenant des dépositions de

/...

M. Tomeh

prisonniers et que vous nous avez remis ce matin, le considérez-vous comme faisant partie en totalité du dossier des pièces à soumettre au Conseil de sécurité?

M. Ismaïl TOURE : Oui, je pense que vous pouvez parfaitement exploiter ces documents sonores. Je crois même qu'il serait utile que nous nous consultations pour compléter peut-être votre documentation dans ce domaine, en vous donnant toutes les dépositions qui fournissent des indications précises sur les nouveaux préparatifs agressifs à partir de la Guinée (Bissau). Evidemment, je dirai, par parenthèse, que les inculpés mettent en cause, en dehors du Portugal - qui sert de couverture et donc assume la responsabilité première - d'autres pays. Cela n'engage que les inculpés. Ce qui intéresse le Gouvernement guinéen dans ces documents sonores, c'est la réalité des préparatifs en cours contre son indépendance et son intégrité territoriale. Si d'autres pays sont mentionnés, cela relève d'un domaine qui n'est pas connu du Gouvernement guinéen, à savoir les rapports de complicité entre le Portugal et d'autres pays. En effet, ces rapports ne peuvent être connus de manière précise que par les éléments complices qui ont été arrêtés et qui sont en conflit avec nous.

M. TOMEH (interprétation de l'anglais) : Je voudrais remercier le Ministre de sa promesse de nous faire tenir ces renseignements complémentaires. J'aurai encore une dernière question à lui poser. Toutefois, je crois que M. Carasales voudrait donner une suite à ma dernière question. Il serait donc plus logique qu'il le fasse tout de suite.

M. CARASALES (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais dire tout d'abord que je considère comme très appropriée la dernière question posée par M. Tomeh concernant le caractère des déclarations de prisonniers qui nous ont été remises ce matin. J'avoue que, selon moi, cet ensemble de déclarations qui nous a été remis ce matin par M. le Président de la République en notre qualité de membres de la mission du Conseil de sécurité, faisait partie intégrante du dossier que le Gouvernement de la Guinée présentait au Conseil de sécurité, eu égard à sa plainte du 3 août. C'est pourquoi à la lumière de la déclaration que vous venez de faire, Monsieur le Ministre, quand vous nous avez dit que ces déclarations de prisonniers n'engageaient que les prisonniers eux-mêmes mais non

/...

M. Carasales

le Gouvernement de la Guinée - ce qui est logique - je voudrais savoir si nous, mission des Nations Unies, sommes autorisés à faire état de ces déclarations et à les remettre au Conseil de sécurité en même temps que les autres pièces du dossier, comme faisant partie officielle et intégrante des éléments de preuve que vous soumettez au Conseil. Cela vaut aussi pour les déclarations dont vous nous communiquerez le texte ultérieurement.

M. Ismaïl TOURE : Oui, j'ai dit que ces déclarations engageaient surtout les prisonniers, mais uniquement sur un point précis : les mentions faites d'autres pays que le Portugal. La menace vient du Portugal, même si dans une bande enregistrée ne figure pas le nom du Portugal, la menace, pour nous, vient du Portugal. C'est ce que je voulais préciser en disant qu'en dehors de cela, il y avait des critiques sur d'autres pays, à commencer par la République de Guinée, dans ces bandes que vous allez entendre. En effet, il s'agit de personnes qui étaient engagées dans une optique diamétralement opposée à celle du régime guinéen, et qui ont lutté contre le peuple de Guinée et son indépendance. Elles ne sont donc tendres ni pour nous ni pour d'autres, et c'est sur ce point précis que je disais que les déclarations n'engageaient qu'eux. Mais les documents sont tout à fait valables et vous pouvez les considérer comme partie intégrante, sans réserve, de la documentation qui nous a été remise.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Y aura-t-il une autre séance de travail demain?

M. Ismaïl TOURE : On peut l'envisager mais ce que l'on prévoyait, c'était la possibilité pour vous de poser des questions au Président lui-même, qui est tout à fait disposé à vous répondre pour compléter votre information, non seulement sur le sujet qui nous préoccupe, mais sur tout autre sujet relatif à la vie nationale guinéenne. Quels que soient les domaines envisagés, politique, économique, social, culturel, il est prêt à vous donner de larges informations sur le pays.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Sans vouloir abuser de votre bonté et de votre générosité, je me permettrai encore une question car, si je ne la pose pas tout de suite, je risque de l'oublier demain.

Monsieur le Ministre, dans la lettre que M. l'ambassadeur Touré a adressée au Président du Conseil de sécurité en date du 3 août, nous trouvons au paragraphe 2 ce qui suit : "Ces attaques viseraient la libération de mercenaires

M. Tomeh

et autres...". Ma question portera sur ce terme "autres". Qu'entendez-vous par là? D'autres mercenaires?

D'autre part, d'autres mercenaires ont-ils été faits prisonniers récemment ou, pour être plus précis, depuis l'attaque des 22 et 23 novembre 1970, d'autres mercenaires ont-ils été faits prisonniers? Dans l'affirmative, ces nouveaux mercenaires ont-ils fait des dépositions, des déclarations et, si cela est possible, pourriez-vous nous dire quelle était leur nationalité?

M. Ismaïl TOURE : Si nous considérons l'interprétation locale, c'est-à-dire en Guinée, je dirai que tous ces éléments se trouvant dans les prisons sont des mercenaires et il n'y en a donc pas deux catégories. Ce sont tous des mercenaires. Mais, peut-être qu'afin de mieux se faire comprendre au niveau du Conseil de sécurité, la lettre a mentionné les mercenaires pour parler d'éléments armés entraînés qui venaient de l'extérieur, les "autres" agents étant alors des guides, des complices locaux, tout autre élément ayant aidé sur place à l'agression. Mais pour nous, ce sont tous des mercenaires. Peut-être faudrait-il en profiter pour dire que l'attaque sur Conakry n'avait pas uniquement cela pour objectif. Selon certaines déclarations de prisonniers, l'attaque sur Conakry aurait visé à priver le pays de sa direction politique et administrative. C'était cela l'objectif fondamental : priver le pays de sa direction légitime et, évidemment, en profiter pour libérer les mercenaires et autres qui sont dans les prisons et, peut-être, parmi eux, récupérer des éléments considérés comme utilisables dans la nouvelle formule de régime qui pourrait être imposé au peuple de Guinée. C'était cela l'objectif de l'attaque rapide sur Conakry : priver le pays de sa direction et, ensuite, ayant pris position sur une partie du territoire national et à la frontière de la Guinée (Bissau), utiliser ce territoire, cette portion du territoire national occupée par les mercenaires, pour faire appel à des forces plus considérables, en ayant mis évidemment au point un gouvernement provisoire fantoche pouvant se faire l'écho de tous les espoirs fondés par l'impérialisme pour le partage des richesses de la République de Guinée. Je pense que c'est cela l'opération; elle est politico-militaire. Il faut d'abord trouver un endroit, avec des gens bien entraînés, bien équipés, y installer un gouvernement, faire en sorte qu'il puisse être diplomatiquement avalisé dans l'opinion internationale, qu'il puisse remplir sa mission politique qui est de faire venir des forces plus considérables et assurer ainsi la mainmise définitive sur le pays, assurer au

M. Ismaïl Touré

besoin le partage. Mais cela n'est possible que si l'on a déjà privé le pays de sa direction, qui est à Conakry et qui ne peut pas être ailleurs. Donc, pour nous, tous ces prisonniers appartiennent à la même catégorie : qu'ils soient mercenaires militaires, mercenaires civils, mercenaires techniciens, étrangers, ingénieurs, c'est la même chose.

M. TOMEH (Syrie) (interprétation de l'anglais) : Excellence, au nom de mon collègue et en mon nom propre, permettez-moi de vous remercier, vous et tous vos collègues, pour votre patience et pour les réponses que vous avez bien voulu nous donner. Je peux vous assurer que nous continuerons de notre côté à nous décharger fidèlement du mandat qui nous a été imparti par le Conseil de sécurité, sachant que, ce faisant, nous servirons mieux la cause de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ismaïl TOURE : Excellence, pour ma part, sans vouloir tirer des conclusions - je réserverai tout ce qui pourrait ressembler à une conclusion au Chef de l'Etat, qui s'occupe directement de votre séjour et qui s'y intéresse personnellement - je voudrais vous dire que c'est nous qui devons vous remercier, puisque l'objet de votre mission intéresse notre peuple et intéresse sa sécurité et son avenir. C'est donc un problème vital pour nous et nous sommes entièrement à votre disposition pour rendre votre séjour utile, à vous-mêmes, en tant qu'hommes intéressés à la paix du monde et au respect des principes sur lesquels reposent les Nations Unies et qui mobilisent tous les hommes de bonne volonté, quelle que soit leur nationalité, rendant en quelque sorte la vie humaine intéressante, différente de celle des bêtes et des choses. D'autre part, vous êtes à la tête d'une délégation qui intéresse, j'en suis sûr, l'opinion mondiale, l'opinion africaine surtout et l'opinion de notre peuple en particulier. C'est une mission très importante et très délicate. Nous serons à votre entière disposition pour vous aider dans cette mission. Nous vous remercions de tous les efforts que vous avez déjà déployés et que vous aurez encore à déployer dans des conditions matérielles très précaires et difficiles, ce dont nous nous excusons humblement. Nous vous remercions et nous sommes très satisfaits de cette séance, qui a été très instructive pour nous également, mes collègues et moi-même.

La séance est levée à 20 heures.

/...

C. REUNION AVEC UNE DELEGATION DU GOUVERNEMENT DE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE, DIRIGEE PAR LE
PRESIDENT SEKOU TOURE

Séance tenue au Palais présidentiel, à Conakry, en Guinée
le mercredi 1er septembre 1971, à 20 h.

M. TOMEH : Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier personnellement de l'accueil chaleureux et de l'attention que vous avez bien voulu nous accorder. Nous voudrions aussi remercier très chaleureusement les membres de votre gouvernement avec lesquels nous avons eu des entretiens hier et aujourd'hui. Je suis sûr de me faire l'interprète aussi de mon collègue en disant que ces journées ont réellement été pour nous une expérience fructueuse et intéressante en nous donnant l'occasion de voir votre beau pays.

Avant de vous quitter, nous avons pensé pouvoir peut-être, comme suite à nos entretiens d'hier et d'aujourd'hui, faire en quelque sorte le point avec vous. Et si, à votre tour, vous avez peut-être des questions à nous poser, nous sommes à votre disposition.

Le Président Sékou TOURE : Je tiens à vous remercier très sincèrement de l'attention que vous avez bien voulu porter aux problèmes qui nous préoccupent.

Comme je vous l'ai dit lors de notre premier contact, les problèmes des peuples sont souvent évoqués au niveau des instances internationales sans que des solutions radicales puissent leur être apportées. On sait par expérience que les problèmes de la paix se traitent par approches. Or les pays sous-développés, ceux qui ont connu un retard historique dans leur développement et qui ont une soif ardente de sécurité et de paix, comme facteurs de développement, souhaiteraient des solutions plus radicales. Ainsi, les problèmes que certaines nations négligent parce que leur développement en a dépassé le stade, présentent un caractère primordial pour d'autres pays et d'autres nations.

En saisissant le Conseil de sécurité, notre but est double. Nous avons voulu, d'abord, nous acquitter de notre devoir d'information objective sur les réalités qui sont les nôtres et sur la menace qui pèse sur nos espérances, afin que, dans la mesure du possible, à partir d'une compréhension exacte de ce que nous considérons comme un objectif légitime, l'opinion internationale, les instances internationales, puissent comprendre d'abord que nous ne sommes pas en contradiction avec les objectifs que visent toutes les nations, et, par ailleurs, que dans la mesure de leur dédication à l'unité et à la solidarité universelle, elles puissent nous apporter une contribution pour garantir le cours de notre développement. Ensuite, le rôle que nous voulons aussi assumer est de faire ressortir nettement, au niveau de la conscience internationale, la gravité de certaines attitudes à l'endroit de pays et de nations considérés comme faibles. Au vrai, la force réelle réside dans la légitimité et la légalité des positions, dans le juste contenu humain et historique des idées et des attitudes. Quant à la faiblesse, c'est tout le contraire, c'est tout ce qui ne considère pas l'homme comme le centre d'intérêt. Cela, à nos yeux, n'a rien à voir avec la démocratie, la race et la religion, qui sont, pour leur part, des attributs de l'homme.

L'Afrique a connu un long retard. Ce retard, que l'on a réussi à combler en partie en Asie, en Amérique latine, reste encore très important dans le continent africain. C'est pourquoi les hommes conscients de l'Afrique exigent beaucoup plus des instances internationales, parce qu'ils mesurent bien tout ce qui sépare le niveau d'évolution du continent de celui des autres continents.

Le Président Sékou Touré

Le Conseil de sécurité est une instance d'une importance capitale. Mais cette importance est chaque jour amenuisée par le fait qu'au lieu de se maintenir comme organisme supranational, dont les actes doivent considérer l'humanité comme une et indivisible et doivent se fonder sur la constante recherche de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, malheureusement, par son mode de constitution et par ses principes de fonctionnement, est, comme les Nations Unies, demeuré le reflet des contradictions internationales. Il faut dire la vérité : bien que nous ayons aujourd'hui besoin de lui, nous voyons que le Conseil est dépassé par les exigences de l'humanité, qu'il est en retard sur ces exigences. On aurait pu, par une conception plus juste du rôle du Conseil, placer cette instance dans des conditions de fonctionnement telles que vraiment la garantie suprême de tous les droits de l'ensemble des peuples du monde puisse s'y trouver effectivement sauvegardée. Que l'ONU soit encore un forum où toutes les philosophies s'affrontent, où la querelle idéologique peut avoir place, où les rapports de force entre les différents actes, entre les différentes formes, seraient reflétés à travers certaines des décisions de l'Organisation, cela peut représenter moins d'inconvénients, mais à condition que le Conseil de sécurité, lui, se trouve à un autre niveau pour ne traduire, de manière unitaire, que les aspirations universelles, au-delà des contradictions de races, au-delà des égoïsmes individuels ou collectifs, au-delà de tout ce qui peut diviser l'humanité. Le Conseil devrait être la garantie suprême de tous. A travers le Conseil, un petit peuple devrait se sentir aussi grand qu'un grand peuple.

Après ce préambule, nous pensons que notre devoir est toujours de contribuer, à travers une critique saine, au perfectionnement de l'outil que représente le Conseil de sécurité pour les nations. Peut-être la délégation qui est venue ici en novembre a-t-elle été choquée par le langage que j'ai tenu. Mais ce langage reflétait la réaction légitime d'un pays qui fait confiance au Conseil de sécurité et qui déplore que les exigences de sécurité ne puissent être satisfaites comme nous le voudrions par le Conseil, celui-ci obéissant à d'autres considérations.

Souvenez-vous : c'était le 22 et nous étions attaqués tout le long de nos côtes. Pays indépendant et souverain, Membre des Nations Unies, nous nous adressâmes à l'organisme international, en lui exposant cet état de faits et en lui demandant tout de suite un secours afin de sauvegarder l'indépendance de l'Etat guinéen, l'intégrité territoriale de la nation guinéenne. Le Conseil de sécurité nous répondit : nous allons envoyer une commission d'enquête puis, par la suite, nous examinerons le bien-fondé de la plainte. Il est heureux pour nous que l'issue de l'affaire ait été positive et que les ambitions belliqueuses aient été victorieusement contrées par le peuple de Guinée. Mais supposons un seul instant le contraire; supposons que le 22, tout le peuple guinéen, debout mais sans armes, ait été écrasé par des forces extérieures s'imposant à lui : quelle aurait été l'attitude du Conseil de sécurité? Je me suis posé la question. Il aurait simplement enregistré le fait brutal devant lequel l'humanité était placée. Bien que ce fait ne pût revêtir aucun indice de légitimité ou de légalité, le Conseil de sécurité l'aurait enregistré.

Certes, pour tous les peuples, le courage consiste à défendre leur patrimoine sans trop compter sur l'extérieur. Cette philosophie est juste, mais elle est imparfaite dans la mesure où l'humanité serait considérée comme n'ayant pas une ligne directrice fondamentale. Car si tous les peuples étaient d'accord sur le respect du droit international, d'accord pour reconnaître la souveraineté de chaque nation, d'accord pour reconnaître le droit de chaque peuple de se doter d'un régime à sa convenance sans avoir à craindre l'intervention d'un autre peuple, l'immixtion de forces extérieures, alors chaque peuple en position de légitime défense devrait être en droit de s'adresser à une instance internationale et de recevoir de celle-ci, instantanément, l'aide nécessaire à la sauvegarde de son indépendance, qui est liée à la paix internationale. La paix, nous l'avons dit, ce n'est pas seulement l'absence de guerre; la paix, c'est l'équilibre, sur la base de la légitimité et de la légalité, l'équilibre intérieur au niveau de chaque nation, sauvegardant les libertés individuelles et consacrant par conséquent l'égalité de tous les individus. Ainsi, toutes les nations, quelles que soient leurs dimensions respectives, ont, en tant qu'entités nationales, les mêmes droits vis-à-vis de l'instance internationale, laquelle a le devoir d'appuyer les justes causes au niveau de chacune des nations.

/...

Le Président Sékou Touré

Nous disons donc qu'en vous saisissant une deuxième fois, nous savons bien que ce n'est pas une force internationale qui viendra nous aider. Cela est exclu. Nous l'avons vu dans le premier cas. C'est pourquoi notre peuple est instruit par nous de la nécessité impérieuse de se défendre. Et il se défendra. Nous l'avons dit et écrit : même s'il y avait des milliards de mercenaires, il faudrait, pour qu'ils puissent imposer ici leur gouvernement, que le peuple de Guinée ait disparu. On ne nous croit pas, mais c'est pourtant la réalité. Notre but est de convaincre l'opinion internationale de la réalité du complot, qui ne se situe pas au niveau de notre peuple. On veut coûte que coûte faire croire que 500 000 Guinéens ont quitté le pays à cause de la "dictature qui s'est abattue sur le peuple guinéen" et que ces 500 000 hommes s'organisent pour pouvoir "libérer leur pays".

Pour mettre un terme à une telle propagande, je vais vous saisir d'une demande officielle : c'est que le Conseil de sécurité peut envoyer une délégation, - et je ne dis pas une délégation de pays amis, mais une délégation, tout simplement, de gens qui croient qu'en Guinée la dictature prévaut. Cette délégation pourra tout visiter, prendre contact avec toutes les réalités humaines, sociales, économiques, politiques et culturelles du pays. Cela ne demande aucun compte rendu. Il suffit qu'il y ait des hommes, ayant leur propre conscience, qui verront ce qui se passe en Guinée, qui verront si, du point de vue de la liberté, de la dignité, cela n'est pas supérieur à ce qu'ils auront constaté ailleurs. Ils ne trouveront pas le régime guinéen en retard sur bien des régimes qu'ils ont coutume de vanter.

C'est pourquoi je vous prie de formuler cette demande en notre nom : que tous ceux qui ont cette conviction viennent prendre contact avec l'ensemble de nos réalités.

A part cela, nous savons, nous, que c'est l'impérialisme qui en veut à la Guinée. Nous le savons. Ce ne sont pas des Guinéens. Ces Guinéens sont des instruments. Malheureusement, il y a des Guinéens inconscients, comme il y a des inconscients dans tous les pays. En Amérique latine, par exemple, on voit des éléments que l'impérialisme impose à leur propre peuple. On en voit en Asie. On en voit au Moyen-Orient. Pourquoi cela ferait-il défaut dans le cas qui intéresse la Guinée? Cette réalité internationale existe également en Guinée. Mais le fond du problème, c'est que des nations développées voudraient nous maintenir dans la dépendance, qu'elles refusent de discuter librement avec nous pour voir si elles

/...

Le Président Sékou Touré

pourraient participer avec nous à la mise en valeur de certaines de nos ressources dont elles ont besoin, que ces nations préféreraient utiliser la force brutale pour imposer un régime de leur choix et disposer ainsi librement des ressources de la Guinée. Le problème de fond, c'est que ces nations ne se sont pas reconverties aux exigences de la paix et de la sécurité, qu'elles ne veulent pas considérer le droit international comme une force réelle, le droit de chaque nation de disposer d'elle-même. Elles voudraient encore s'imposer par la force brutale. C'est ce drame qui se répercute dans les rapports de la Guinée avec certains pays de l'OTAN. Et le second drame est que nous allons nous adresser encore aux mêmes, car, au Conseil de sécurité, ces pays sont presque tous représentés. C'est donc à ceux contre lesquels nous portons plainte que nous devons nous adresser! Sauront-ils se dédoubler pour comprendre que si l'intérêt de leurs nations est un fait, au-dessus de cet intérêt, il y a la dignité humaine, la vérité humaine, l'histoire humaine, le droit universel? Dans la mesure où ces hautes valeurs se trouveront incarnées, il est certain que le souhait du peuple guinéen, qui est de pouvoir vivre libre sur son sol, sera pris en considération. Par contre, dans la mesure où le Conseil de sécurité sera tenu pour un simple instrument entre les mains de quelques nations, il n'aboutira qu'à faire ce que ces nations cherchent elles-mêmes à faire, c'est-à-dire étouffer la vérité, maintenir la confusion pour que l'arbitraire prévale sur le droit et la justice.

En vous remerciant d'être venus, en remerciant le Conseil de sécurité de vous avoir délégués, nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir d'élever le débat, tout en affirmant que notre confiance dans le Conseil de sécurité reste totale, bien que nous sachions que sa constitution et son mode de fonctionnement sont encore très en retard sur ce que nous considérons comme la base d'un véritable équilibre international pour la sauvegarde permanente et efficace des droits légitimes de chaque peuple, afin que l'ensemble des peuples puissent vivre en frères, en amis, en bénéficiant de la somme de leur capacité de création pour élever chaque jour le niveau de bonheur de chaque homme et de chaque peuple. Nous vous renouvelons notre confiance et souhaitons que le Conseil de sécurité songe, non pas à l'OTAN, mais à sa haute mission, qui est de servir la cause de la paix, c'est-à-dire une cause impersonnelle.

Le Président Sékou Touré

Ce que nous demandons, c'est que le Portugal, qui semble être choisi comme élément d'exécution d'un plan collectif, ne se serve pas de la colonie de la Guinée (Bissau) pour lancer l'agression contre nous. En nos temps modernes, les luttes doivent se dérouler selon des méthodes également modernes. Les journaux, la radio, les moyens intellectuels et moraux existent; que ceux qui croient devoir nous combattre recourent à ces moyens, mais qu'ils renoncent aux canons et aux fusils.

C'est ce que nous demandons au Conseil de sécurité. Nous n'avons aucune intention agressive à l'égard d'aucun peuple, d'aucun Etat. Nous nous adressons au Conseil de sécurité pour que notre droit de vivre en paix soit respecté.

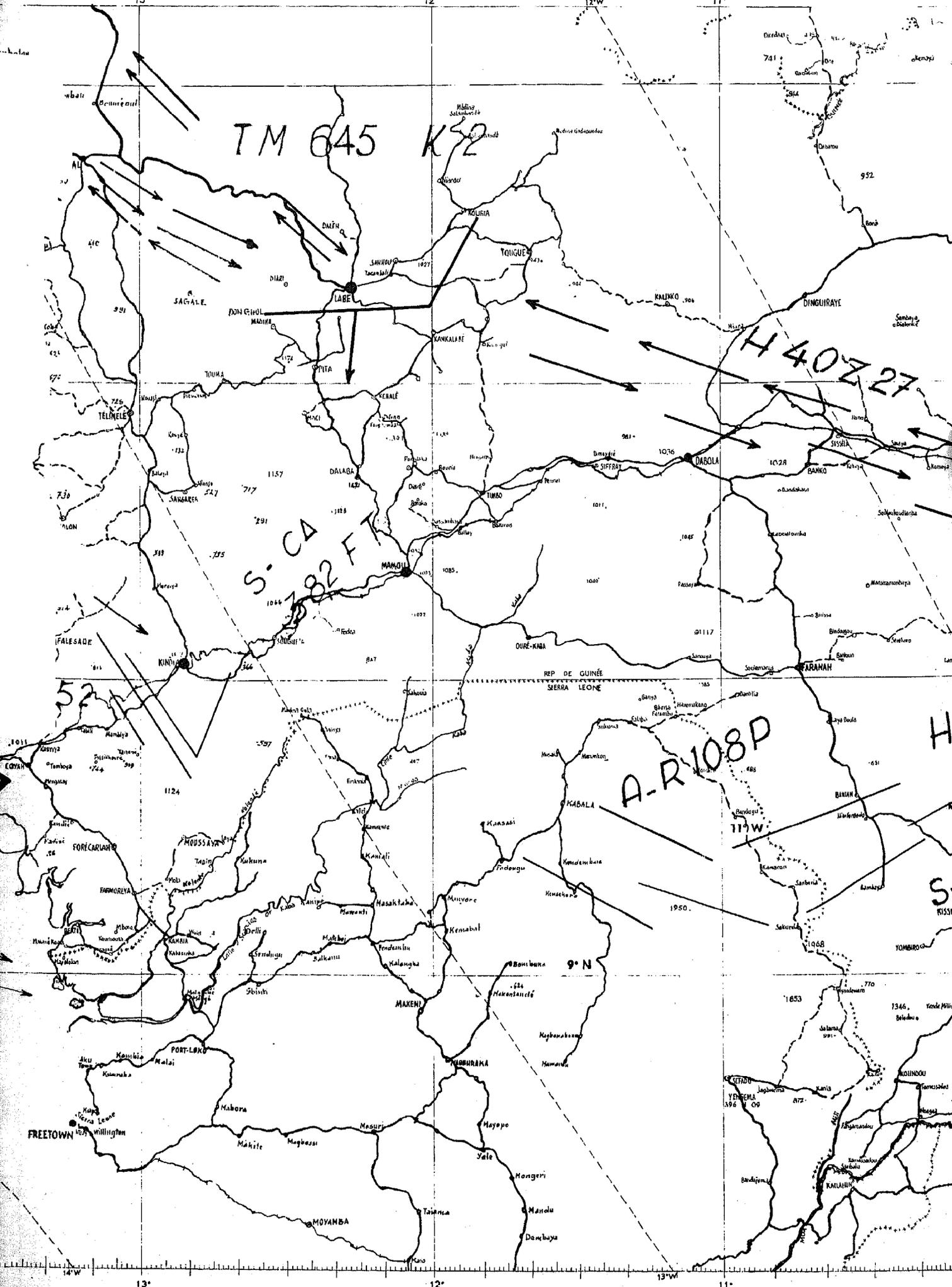
C'est, je le dis une fois de plus, la seule motivation de notre demande.

En conclusion, je répète ce que j'ai dit au début, à savoir que nous prions le Conseil de sécurité, l'ONU, de désigner n'importe quelle délégation - quelle qu'en soit la composition - pour prendre contact avec la Guinée, et, ne serait-ce qu'à titre personnel, venir se rendre compte de la façon dont vit ce pays, de la qualité des rapports politiques, économiques, sociaux et culturels qui sont établis au sein du peuple guinéen, pour voir quelle est la philosophie qui guide le comportement du Guinéen individuel et de la Guinée en tant qu'entité collective. Je suis sûr à l'avance que cette délégation, fût-elle même composée d'ennemis, ne pourrait que reconnaître que les intentions de la Guinée ne sont pas belliqueuses, que la seule passion du peuple guinéen est de jouir pleinement de sa liberté, de s'occuper de son développement en contribuant au raffermissement de ses liens de coopération avec tous les peuples du monde.

Une fois de plus, je vous remercie et je souhaite que votre séjour en Guinée serve la cause sacrée de la sécurité et de la paix.

ANNEXE I

PHOTOCOPIE D'UNE CARTE SOUMISE PAR
LE GOUVERNEMENT GUINEEN



TM 645 K32

H 407 27

S-CA 82 F

A-R 108 P

52

H

S

KISSI

KOINDOU

MAGBESSI

MOYANBA

MOYANBA

MORURAMA

MAKENI

KEMABAL

KAMBALA

REP DE GUINEE
SIERRA LEONE

9° N

11° W

12° W

13° W

14° W

15° W

16° W

17° W

18° W

19° W

20° W

21° W

22° W

23° W

24° W

25° W

26° W

27° W

28° W

29° W

30° W

31° W

32° W

33° W

34° W

35° W

36° W

37° W

38° W

39° W

40° W

41° W

42° W

43° W

44° W

45° W

46° W

47° W

48° W

49° W

50° W

51° W

52° W

53° W

54° W

55° W

56° W

57° W

58° W

59° W

60° W

61° W

62° W

63° W

64° W

65° W

66° W

67° W

68° W

69° W

70° W

71° W

72° W

73° W

74° W

75° W

76° W

77° W

78° W

79° W

80° W

81° W

82° W

83° W

84° W

85° W

86° W

87° W

88° W

89° W

90° W

91° W

92° W

93° W

94° W

95° W

96° W

97° W

98° W

99° W

100° W

101° W

102° W

103° W

104° W

105° W

106° W

107° W

108° W

109° W

110° W

111° W

112° W

113° W

114° W

115° W

116° W

117° W

118° W

119° W

120° W

121° W

122° W

123° W

124° W

125° W

126° W

127° W

128° W

129° W

130° W

131° W

132° W

133° W

134° W

135° W

136° W

137° W

138° W

139° W

140° W

141° W

142° W

143° W

144° W

145° W

146° W

147° W

148° W

149° W

150° W

151° W

152° W

153° W

154° W

155° W

156° W

157° W

158° W

159° W

160° W

161° W

162° W

163° W

164° W

165° W

166° W

167° W

168° W

169° W

170° W

171° W

172° W

173° W

174° W

175° W

176° W

177° W

178° W

179° W

180° W

181° W

182° W

183° W

184° W

185° W

186° W

187° W

188° W

189° W

190° W

191° W

192° W

193° W

194° W

195° W

196° W

197° W

198° W

199° W

200° W

201° W

202° W

203° W

204° W

205° W

206° W

207° W

208° W

209° W

210° W

211° W

212° W

213° W

214° W

215° W

216° W

217° W

218° W

219° W

220° W

221° W

222° W

223° W

224° W

225° W

226° W

227° W

228° W

229° W

230° W

231° W

232° W

233° W

234° W

235° W

236° W

237° W

238° W

239° W

240° W

241° W

242° W

243° W

244° W

245° W

246° W

247° W

248° W

249° W

250° W

251° W

252° W

253° W

254° W

255° W

256° W

257° W

258° W

259° W

260° W

261° W

262° W

263° W

264° W

265° W

266° W

267° W

268° W

269° W

270° W

271° W

272° W

273° W

274° W

275° W

276° W

277° W

278° W

279° W

280° W

281° W

282° W

283° W

284° W

285° W

286° W

287° W

288° W

289° W

290° W

291° W

292° W

293° W

294° W

295° W

296° W

297° W

298° W

299° W

300° W

301° W

302° W

303° W

304° W

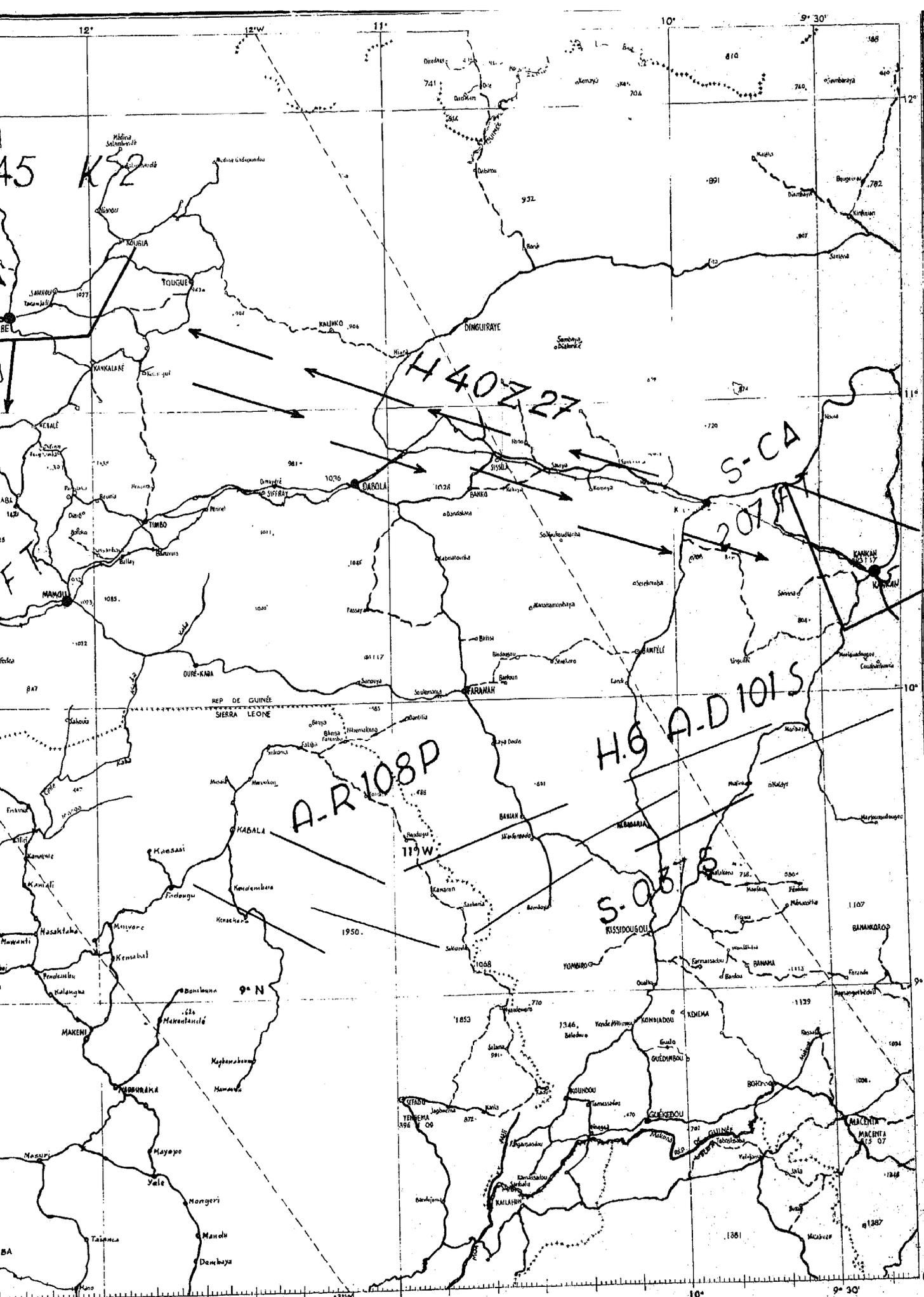
305° W

306° W

307° W

308° W

309



15 K32

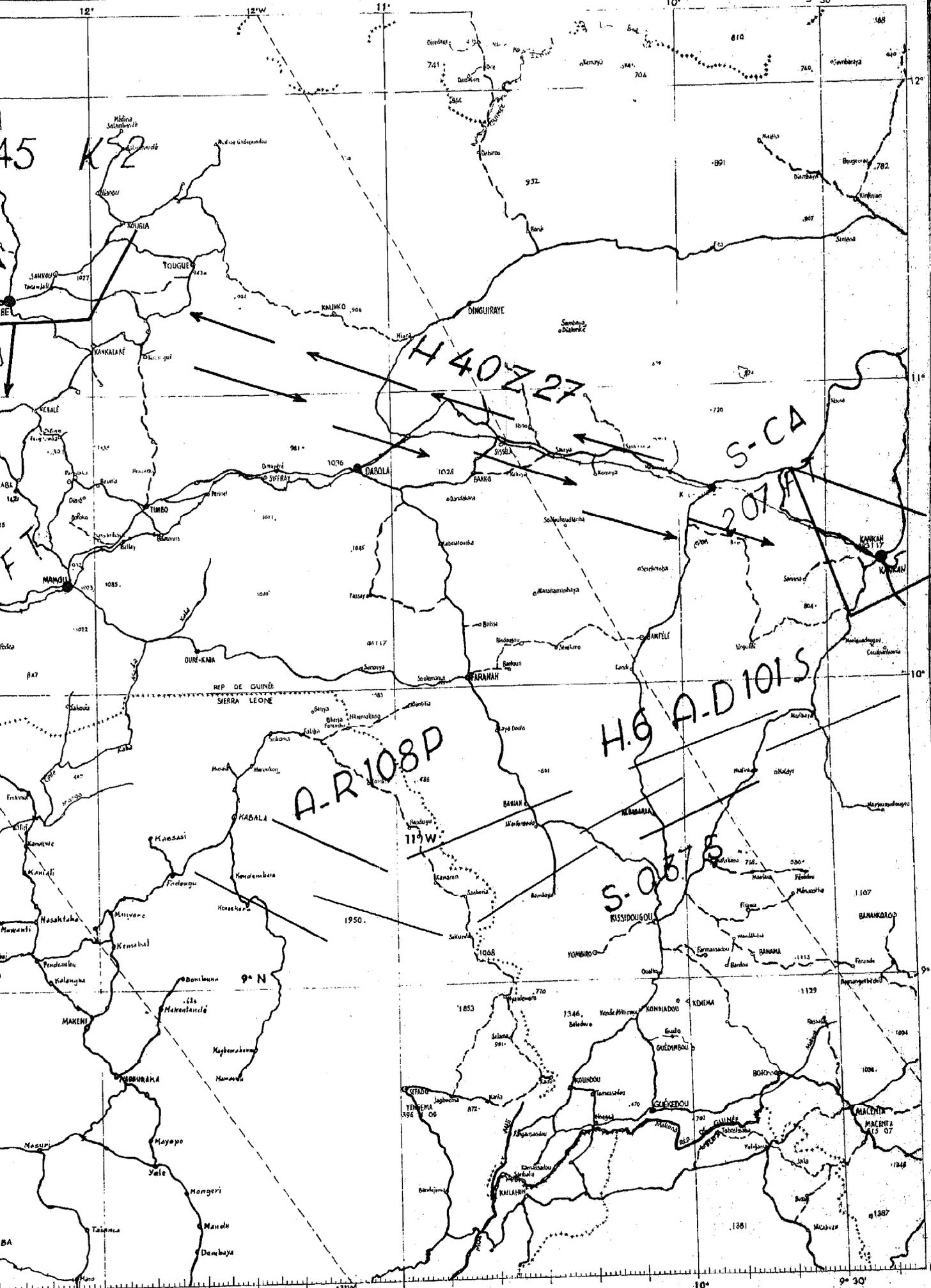
H 40 Z 27

S-CA

A-R 108P

H.G A-D 101S

S-0875



15 K32

H 40 Z 27

S-CA

A-R 108P

H.G A-D 101S

S-0875

ANNEXE II

DOCUMENT SOUMIS PAR LE GOUVERNEMENT GUINEEN :
INTENTION ENNEMIE POUR FUTURE AGRESSION

A. BASES DE DEPART ET AXES D'EFFORT
DE LA GUINEE-BISSAU

I. Infanterie ennemie agissant en Guinée-Maritime

Partant de Buba (Guinée-Bissau) par des moyens motorisés sur itinéraire Kandiafara, Kaluka, atteindre Boké en vue de l'occuper pour d'autres actions à mener sur :

- 1) Kindia - Par axe d'effort Diaka - Dirota - Linguibal - Fria et Tondon en vue occuper Kindia et empêcher troupes amies d'envoyer renforts sur Conakry;
- 2) Conakry - Par axe Boké - Boffa - Dubraka - km 36, en vue assurer :
 - a) Etranglement zone spéciale de Conakry au point des km 36 et occuper ville en collaboration avec éléments parachutés sur secteur Gbessia et forces maritimes.

II. Infanterie ennemie agissant en Moyenne-Guinée

De Beli (Guinée-Bissau) par moyens motorisés et par axe Lagui Koumbia - Gaoual - Sériba - Tianguel-Bory, atteindre Labé, l'occuper en vue d'autres actions sur Conakry principalement et ensuite Kankan.

Cette troupe doit maintenir la jonction avec les éléments de Koundara.

III. Infanterie ennemie agissant en Haute-Guinée

De Somotou (Odjéné) et par moyens motorisés, se porter à Kankan par axe Saladou - Tiriro - Mandiana, l'occuper et assurer la jonction avec troupe d'occupation Moyenne-Guinée (Labé) par itinéraire Kankan, Kouroussa, Banko, Bissikirima, Koin, Labé.

B. FORCES DE MARINE

Trois (3) groupes de navires appareillent de Bissau - formation en essaim - arrivés à la hauteur du Rio Nunez, deux (2) groupes continuent en haute mer en direction du Sud dans la zone latitude 9° 20' Nord et longitude 15° 10' Ouest.

Le troisième groupe (probablement des bateaux légers) longe la côte à une distance d'environ 40 à 50 kilomètres et se dirige sur Conakry. Ce troisième groupe peut comprendre des bâtiments de guerre légers et des bateaux de débarquement ayant des troupes et du matériel.

Les deux premiers groupes des coordonnées précitées mettent le cap sur Conakry. Arrivés environ 60 kilomètres de Conakry, se séparent.

- Le premier groupe continue sur Conakry et le second se dirige vers la frontière Sud pour briser une contre-attaque venant de la Sierra Leone ou de la frontière Sud (Benty). Ce groupe peut, au cas où il n'y aurait pas de troupe d'intervention, appuyer les troupes d'action ennemies agissant sur Conakry.
- Le groupe se dirigeant directement sur Conakry peut constituer soit des forces d'appui ennemies soit des forces d'appui et de renfort ennemies.

C. FORCES AERIENNES

Deux (2) groupes d'action, l'une de repréailles et d'intimidation et l'autre pour les troupes aérotransportées et aéroportées venant de Kthio (Guinée-Bissau) se dirigent sur Conakry. Au niveau de Boffa - coordonnées 9° 40' Nord et 14° 20' longitude Ouest - le groupe de repréailles continue sur Conakry en vue d'exécuter sa mission; le second groupe avec des troupes aéroportées et aérotransportées occupe l'aéroport Gbessia, coupe l'aéroport de Conakry et le camp Alpha Yaya et isole par l'encercllement la presqu'île de Conakry.

De Odjéné (Côte d'Ivoire)

- a) Avec des troupes aéroportées et aérotransportées, prendre l'aéroport de Faranah, occuper Faranah pour des fins logistiques.
- b) Contrecarrer les actions amies en provenance de la Sierra Leone et assurer tout appui éventuel aux troupes ennemies de Kindia et de Conakry.